Vandœuvre
LÈS-NANCY

Le lundi 25 avril 2022

Direction Générale
Réf. : SH / CGX / NY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Présidence : M. HABLOT Stéphane

Secrétaire de séance : MME TARGA Laurie

Présents :

M. HABLOT Stéphane, M. DONATI Patrice, M. HEKALO Skender, MME KOMOROWSKI Régine, M. BECKER Jean-Pierre, MME VUILLAUME Marilène, M. DAMOISEAUX Bruno, MME ACKERMANN Danielle, M. YOU Bertrand, MME GRAF Chabha, M. THIRIET Sylvain, MME ATTUIL Carole, MME BRUNGARD Marie-Jeanne , M. ROUSSELOT Henri, MME BOUDJENOUI Karima, MME COQUILLAUD Francine, MME ROUILLON Marie-Agnès, M. GRAUFFEL Claude, MME BRETEILLE Marie-Hélène, M. PLANE Philippe, MME STEPHANUS Nicole, M. ATAIN KOUADIO Philippe, M. HARAND Arnaud, M. STOCK Sébastien, MME MENOUAR Samira, M. STOCKER Franck, MME PIBOULE Nadine, M. CAREME Samuel, M. CHAARI Abdelatif, M. MAKHLOUFI Fathi, M. RICHARD Jérémy, MME TARGA Laurie, M. BARBIER Léopold, MME ZENEVRE-COLLIN Caroline

Donneurs : MME REGNIER Juliette, MME TAKTAK Zeynep, MME RENAUD Dominique, M. SAINT-DENIS Marc, M. PALAU François

Receveurs : MME KOMOROWSKI Régine, M. CHAARI Abdelatif, M. BARBIER Léopold, MME ZENEVRE-COLLIN Caroline

OUVERTURE OFFICIELLE DE SÉANCE : 19h07

Après avoir fait l'appel des pouvoirs, le quorum est constaté.

M. le Maire : Mesdames et messieurs, je vous remercie d'être présents. Nous avions déjà relancé le conseil municipal autour de la table avant qu'il y ait à nouveau des restrictions. Maintenant que les choses vont aller de mieux en mieux jusqu'au 14 mars prochain, nous pouvons reprendre les séances autour de la table du Conseil. La séance est officiellement ouverte puisque le quorum est atteint. Plus de la moitié des élus sont présents.

Je vous annonce la démission, pour des raisons professionnelles, de Mme Nancy MARCHETTI de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe au maire et de sa fonction de conseillère métropolitaine à compter du 23 février dernier. Nicole STEPHANUS va devenir conseillère communautaire. Tout à l'heure, nous procéderons à l'élection d'un nouvel adjoint ou d'une nouvelle adjointe.

Mme Juliette REGNIER, qui était la suivante sur la liste, est installée en tant que conseillère municipale déléguée à la promotion de l'histoire locale. Elle a accepté et nous l'en remercions. Étant absente, elle a donné son pouvoir à Régine KOMOROWSKI.

Mme TAKTAK est excusée et donne pouvoir à M. Abdelatif CHAARI.

M. SAINT-DENIS est excusé pour le début de séance du conseil municipal. Il donne son pouvoir à Mme ZENEVRE-COLLIN.

Mme Dominique RENAUD est excusée – elle est au conseil régional – et donne pouvoir à M. BARBIER.

M. PALAU est excusé et donne également pouvoir à M. BARBIER.

Mme Laurie TARGA accepte-t-elle d'être secrétaire de séance ?

Mme TARGA : J'accepte d'être secrétaire de séance.

M. le Maire : Nous allons démarrer par les points à l'ordre du jour, sachant qu'il y aura une délibération sur table, la délibération numéro 2. Il s'agit d'une motion en faveur de l'accueil des réfugiés ukrainiens sur le territoire de la métropole du Grand Nancy. Ensuite, nous terminerons par des questions orales.

Je voudrais vous faire une petite communication puisque la séance est officielle. La presse est présente. J'aimerais vous relater quelques faits qui sont objectifs et que j'ai vécus en tant que maire. J'en ai parlé à quelques membres de la majorité. Nous n'avons pas pu nous voir en bureau puisque ce sont des choses qui sont arrivées assez rapidement. Marilène VUILLAUME, en tant qu'adjointe, a été informée. J'en ai parlé à Dominique RENAUD qui comprend.

En fait, nous avons ici présent parmi nous un parent d'élève de l'école Jean-Pompey. J'ai été impressionné de voir qu'il y avait autant de parents d'élèves mobilisés mercredi dernier. Les parents étaient un peu surpris que des décisions aient été prises.

Je vous raconte de manière objective. Sachez que la Ville ne peut pas faire d'ingérence dans la gestion du personnel de l'Éducation nationale. Toutefois, le fait est que des enseignants d'une même classe ont été remplacés trois fois, dont deux fois en cours d'année puisqu'un premier enseignant a été remplacé à mi-temps par une enseignante, celle-ci étant à son tour remplacée pour le deuxième mi-temps puisqu'elle est nommée dans un autre endroit.

Nous avons bien expliqué – parce que j'ai vu des parents d'élèves, nous avons eu une bonne discussion – que nous ne pouvions pas donner un point de vue sur la gestion du personnel. Par contre, les parents d'élèves nous ont dit que cela peut avoir un impact négatif, surtout dans des écoles en REP (réseau d'éducation prioritaire), sur la stabilité des enfants. J'avais, à ce sujet, interrogé des médecins ou d'autres personnes compétentes qui me confirmaient que ce n'est pas forcément agréable.

Une manifestation s'est produite vendredi dernier. Sur le fond, je comprends. J'étais aux côtés des parents d'élèves. J'ai proposé à un des parents d'élèves de venir expliquer les raisons en conseil municipal. Il s'était mobilisé avec d'autres parents d'élèves. Je trouve que c'est une bonne chose que des parents soient soucieux de l'avenir de leurs enfants. Il s'agit d'enfants de 2 à 3 ans. C'est en REP. En école maternelle, nous avons des petits qui démarrent à 2 ans et demi. Ce sont vraiment de tout-petits.

Monsieur, la règle me permet de vous donner la parole. Je le fais de tout cœur parce que j'estime qu'il est noble de défendre l'école publique. Loin de moi l'idée d'attaquer un quelconque service de l'Éducation nationale. Néanmoins, il s'agit de faire en sorte que vous puissiez, de manière démocratique et représentative, expliquer les raisons de votre revendication pour voir si nous pouvons vous apporter quelque chose.

Parent d'élève : Mesdames et messieurs, M. le Maire, bonsoir. Je vous remercie de me donner la parole. Je vous remercie également pour votre invitation. Je vous rejoins en disant que nous non plus, en tant que représentants des parents d'élèves, nous n'avons aucune animosité envers l'inspection académique.

Cela dit, nous contestons la décision qui a été de mettre une remplaçante à mi-temps les jeudis et les vendredis pour les tout-petits. C'est une classe de tout-petits. Il y aura donc deux maîtresses différentes : une maîtresse pour le lundi et le mardi et une seconde maîtresse, qui arrive pour les trois derniers mois d'école, les jeudis et les vendredis.

Ces trois derniers mois enfants ont pu être facilement perturbés. Ce sont de petits enfants. Ils n'ont que 3 ans. Le lien psychoaffectif qui avait été créé avec la première maîtresse va être cassé, perturbé. Or, il faut un certain temps pour créer une relation de confiance tant avec les élèves qu'avec les parents, surtout avec les élèves.

On dit que les petits enfants s'adaptent très facilement. Certes, ils peuvent s'adapter mais il faut quand même une période d'adaptation, ne serait-ce qu'une quinzaine de jours. Ce n'est pas anodin quand il s'agit de psychologie de l'enfant. Une quinzaine de

jours reste une quinzaine de jours sur lesquels ils peuvent apprendre beaucoup de choses.

Puis, comme il y a deux maîtresses différentes, il peut y avoir deux manières de faire différentes. Nous ne mettons pas en doute les capacités de la maîtresse qui arrive. Nous disons juste que c'est perturbant pour ces petits enfants.

Mme DOAN a accueilli une délégation de parents d'élèves à l'école Jean-Pompey pour simplement leur dire qu'il fallait acquiescer et qu'il était possible de mettre en place une psychologue pour suivre cette classe. Mon interrogation est la suivante : pourquoi guérir quand on peut prévenir ? C'est ma question et je finirais par là. Je vous remercie, M. le Maire.

M. le Maire : C'est nous qui vous remercions. C'était impressionnant de voir autant de monde. Nous souhaitons le dialogue. Nous savons très bien, comme vous le dites, que les choses pourraient rester en l'état parce que cela fait déjà quelques jours que c'est mis en place. Nous savons aussi – Mme RENAUD qui est dans l'opposition et qui était adjointe à l'enseignement le disait – qu'un changement en cours d'année n'est pas pareil à un changement en début d'année. Même si nous n'avons pas la gestion du personnel et n'avons pas à donner un jugement, cela a un impact sur l'enseignement auprès des enfants, notamment dans une zone d'éducation prioritaire.

A travers votre expression, nous souhaitons que le dialogue reprenne. Marilène VUILLAUME me disait tout à l'heure que Mme DOAN souhaitait vous rencontrer, ou en tout cas, continuer le dialogue.

Mme VUILLAUME : Il faut effectivement continuer le dialogue. Je vous remercie d'être intervenu ce soir et les jours précédents quand nous vous avons reçu en mairie. Cela nous permet d'avoir des retours sur ce qui se passe à l'école et de jouer pleinement notre rôle d'intermédiaire entre les familles et l'Éducation nationale. Nous allons évidemment continuer le dialogue sans faire de l'ingérence non plus dans l'Éducation nationale.

M. le Maire : Nous restons à vos côtés. S'il le faut, nous vous accompagnerons. Nous demanderons officiellement un rendez-vous pour voir comment les choses peuvent évoluer favorablement au bénéfice des enfants et de l'enseignement qui leur est accordé. Je vous remercie. Nous restons en contact.

1) DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : M. HABLOT

Décision n°1 du 5 janvier 2022

- Attribution du marché « Remplacement des sols souples de la médiathèque de Vandœuvre-lès-Nancy » à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :
SAS LAGARDE ET MEREGNANI
4 rue Albert Einstein
BP 21090
54523 MAXEVILLE CEDEX
Pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire, à savoir
63 579.80 € HT, soit 76 295.76 € TTC.
Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 6 mois.
Imputation : 020.32 / 21318.22 / opération 2110 / 42V.

Décision n°2 du 6 janvier 2022

- Attribution à Monsieur LAHSAINI Rachid, demeurant 12 rue de Venise à VANDŒUVRE-LÈS-NANCY, d'une place de stationnement (emplacement n° 638) au 2ème sous-sol de l'ensemble immobilier "Les Villes de France" Place de Paris à Vandœuvre-lès-Nancy.
Une convention précaire d'une durée d'un mois reconductible de mois en mois est établie à compter du 15 janvier 2022.
Le montant de la redevance est fixé à 31,61 € par mois conformément à la révision des tarifs appliquée au 01/10/2021.
Imputations : 551.12 - 752 pour les redevances et 551.12 - 70878 pour les taxes et charges liées à l'occupation - service 15V.

Décision n°3 du 6 janvier 2022

- Attribution à Madame ZOURI ABIDI Khadija, d'un appartement de type F5 de 89 m², situé au Groupe scolaire du Charmois, au 3ème étage du bâtiment garçons, avenue du Charmois à VANDŒUVRE-LÈS-NANCY.
Une convention d'occupation est établie pour une durée d'un an à compter du 14 décembre 2021, renouvelable annuellement (durée maximale de 3 ans).
Le montant de la redevance d'occupation est fixé à 563,56 € par mois, par référence aux tarifs fixés pour des locaux similaires.
Imputations : 551.1 - 752 pour les redevances et au compte 551.1 - 70878 pour les charges locatives - service 15V

Décision n°4 du 7 janvier 2022

- Passation d'un contrat avec Monsieur MATHIOTTE Olivier, photographe, demeurant 8 avenue de la Libération à VILLERS-LES-NANCY, qui s'engage à réaliser deux ateliers d'initiation à la prise de vue les 11 et 18 janvier 2022, de 14h à 17h, aux abords de la Médiathèque de Vandœuvre-lès-Nancy.

Le coût global de cette intervention s'élève à 500 € TTC.

Imputation : ligne 311.21- 611 - 21V.

Décision n°5 du 7 janvier 2022

- Passation d'un contrat avec l'association "GESAL 54", boulevard Valtriche 54600 VILLERS-LES-NANCY, pour l'animation d'ateliers de gymnastique adaptée, destinés en priorité aux résidents de la Résidence Autonomie "les Jonquilles".

Ces séances de 60 minutes chacune se dérouleront selon un calendrier prédéfini avec la responsable de la résidence, calendrier qui pourra être réajusté en fonction des mesures gouvernementales liées au contexte sanitaire, pour un total de 48 séances maximales, réparties sur la période du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Le coût total maximal pour ces prestations s'élève à 1 488 € TTC (coût par séance : 28 € TTC + 3 € TTC de frais de frais de déplacement).

Imputation : 423.1-611-37V.

Décision n°6 du 10 janvier 2022

- Aliénation d'une tondeuse Etesia H 124 D, ne correspondant plus aux besoins des services, à Monsieur GONNARD-MACE Sylvain, pour un montant de 3859 € TTC.

La vente est réalisée par le biais de la société GESLAND DEVELOPPEMENTS – WEBENCHERES.

Imputation : 511.2 - 775 - 47 V.

Décision n°7 du 10 janvier 2022

- Passation d'un contrat avec Monsieur Damien DESHAYES (Parrain des orchestres à l'école) qui s'engage à assurer des moments d'échange avec l'Orchestre le vendredi 28 janvier 2022 dans les écoles Jeanne d'Arc, Europe Nations, Paul Bert et Simone de Beauvoir.

Le coût global de ces interventions s'élève à 765,36 € TTC. Les frais de transport et de repas seront pris en charge par la Commune.

Imputation : 311.1 - 611 - 211 V (budget 2022).

Décision n°8 du 10 janvier 2022

- Prolongation des contrats de location (décision 87 du 21 avril 2021) avec la société Kiloutou, 520 rue du Franclos, zoning industriel Franclos 2, 54710 LUDRES, pour :

- 1 bungalow de 6 mètres vide à compter du 01/01/2022 pour un montant maximum de 3 000 € TTC par an,

- 1 container de 10 pieds sécurisé à compter du 01/01/2022 pour un montant maximum de 2 500 € TTC par an,

Afin de maintenir les surfaces de vestiaires au Parc des Sports et de rangement à la Sapinière.

Les crédits correspondants seront prévus au Budget primitif 2022.

Décision n°9 du 10 janvier 2022

- Renouvellement du contrat de maintenance avec la société SAS ESCAPADE, 20 rue Jean Le Coullon, 57130 ANCY-DORNOT, représentée par Monsieur Marc ROLIN, afin d'effectuer le contrôle annuel et la maintenance préventive du mur d'escalade du Gymnase Monplaisir pour l'année 2022 (convention signée par délibération n°11 du 19 novembre 2018 avec la Région Grand Est concernant le Gymnase Monplaisir, dont la prise en charge de la vérification de la structure artificielle d'escalade).
Le montant de la prestation s'élève à 507,00 € HT soit 608,40 € TTC.
Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2022.

Décision n°10 du 11 janvier 2022

- Déclaration du marché "Entretien et maintenance des couvertures de la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy" sans suite pour motif d'intérêt général afin d'éviter les risques et les fragilités juridiques tenant aux incompréhensions des entreprises sur les estimations et les prestations à réaliser pour l'entretien et la maintenance des couvertures.
Il est apparu, lors de l'analyse des offres, des confusions de certaines entreprises sur les prestations à réaliser et sur l'estimation de l'accord-cadre concernant l'entretien des couvertures à prix forfaitaires et les travaux jugés utiles suite à la maintenance à prix unitaires. Ces différents points pouvaient entraîner une mauvaise exécution des prestations ainsi qu'un manquement possible à venir de mise en concurrence.

- Relance d'une nouvelle procédure de passation des marchés publics.

Décision n°11 du 13 janvier 2022

- Passation d'une convention avec la MJC Nomade pour la mise à disposition à titre gracieux du préau de l'école élémentaire du Charmois pendant la période des vacances d'hiver du 7 au 18 février 2022.
Cette convention passée entre la commune, l'école élémentaire du Charmois et la MJC Nomade précise les conditions à respecter pour organiser les animations en direction des familles durant les prochaines vacances. En effet, la MJC Nomade ne peut accueillir la totalité des publics au vu des jauges actuellement en vigueur compte tenu du contexte sanitaire.

Décision n°12 du 14 janvier 2022

- Signature d'une convention de partenariat, pour un montant total de 680 € TTC, avec l'Ecole du Ski Français, 88 route de Vologne, 88250 LA BRESSE, pour l'encadrement en ski alpin de deux groupes de 12 jeunes vandopériens dans le cadre d'une journée à la neige organisée par la Commune le dimanche 23 janvier 2022.
Les crédits correspondants sont prévus à l'exercice budgétaire en cours.

Décision n°13 du 14 janvier 2022

- Signature d'une convention de partenariat, pour un montant total de 936 € TTC, avec la SARL Lispach Evasion, 42 route de Lispach, 88250 LA BRESSE, pour la location de matériel et les remontées mécaniques pour 45 enfants et 5 adultes,
Les crédits correspondants sont prévus à l'exercice budgétaire en cours.

Décision n°14 du 14 janvier 2022
- Signature d'une convention de partenariat, pour les vacances scolaires de l'année 2022, avec l'Eperon de Nancy, rue Jean Zay 54500 VANDŒUVRE-LES-NANCY, pour une initiation au poney pour 8 enfants maximum par stage, du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h30 à 11h30, pour un montant de 450 € TTC par stage.
Les crédits correspondants sont prévus à l'exercice budgétaire en cours.

Décision n°15 du 14 janvier 2022
- Signature d'une convention de partenariat, pour les vacances scolaires de l'année 2022, avec l'USV Tennis, rue de Crévic 54500 VANDŒUVRE-LES-NANCY, pour une animation "tennis" de 2 heures par jour, du lundi au vendredi, hors jours fériés, pour 10 enfants par stage pour un montant total de 350 € TTC pour 5 jours.
Les crédits correspondants sont prévus à l'exercice budgétaire en cours.

Décision n°16 du 14 janvier 2022
- Renouvellement de l'adhésion au Réseau Français des Villes-Santé (RFVS) de l'Organisation mondiale de la santé qui a pour but de soutenir et de développer le RFVS en référence aux objectifs du programme européen Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé et de permettre une coopération entre ses adhérents par des échanges d'expériences, de données, des rencontres et des actions communes.
Le montant de la cotisation pour l'année 2022 s'élève à 470 € (association non soumise à la TVA).
Imputation : 410.0 - 6281 - 39V.

Décision n°17 du 14 janvier 2022
- Passation d'un contrat de prestation avec le cabinet G2C France, implanté 255 chemin des mûres 42370 SAINT HAON LE VIEUX, pour la réalisation d'une prestation d'accompagnement permettant d'asseoir les fondations d'un agir collectif performant, préalablement à la co-construction du projet d'administration.
Le montant total de la prestation s'élève à 9 600 € HT pour 8 journées d'intervention en présentiel, dans le courant du 1er trimestre 2022.
Imputation : 020.1/6188/11V.

Décision n°18 du 14 janvier 2022
- Passation de commandes d'animations diverses auprès de différents prestataires, sur la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, dans le cadre de l'activité de la Fabrique Collective de la Culture du Libre (FCCL) située à la Médiathèque Jules Verne, 2 rue de Maline, à VANDŒUVRE-LES-NANCY.

Animations :
- Conférences-débats,
- Projections débats,
- Ateliers divers : infographie, créations jeux libres, musique assistée par ordinateur, dessin BD numérique, gestion et installation de logiciels libres sur ordinateur, etc.
- Et toute autre activité se déroulant dans le cadre des missions de la FCCL

Prestataires :
Les structures (associations, animateurs indépendants ou auto-entrepreneur), dont la liste est non exhaustive, sont :

- Mirabellug association,
- Association des Ami(e)s de la Fabrique Collective de la Culture du Libre et de la Ville numérique (AFCCLVN),
- Codeurs en herbe,
- Framasoft,
- Polytech,
- NYBI (FabLab associatif),
- OpenStreetMap de Meurthe & Moselle (OSM M&M),
- Intervenants indépendants,
- ...

Il est convenu que la commune de Vandœuvre signera avec les prestataires un contrat-devis de prestations ou de partenariat pour chaque prestation pour un montant global maximum de 12 000 €.
Imputation : 020.38 – 611 – 191V.

Décision n°19 du 14 janvier 2022

- Passation d'un contrat avec l'association Brass Action qui s'engage à assurer un concert de l'ensemble « Elephant Tuba Horde », le vendredi 4 février à la salle Michel Dinet de la Ferme du Charmois, à 20h, dans le cadre du Festival « Éclat de Cuivres ».
Le coût global de ces interventions s'élève à 3400 € TTC. Les frais de transport et de repas seront pris en charge par la Commune.
Imputation : 311.1 - 611 - 211 V (budget 2022).

Décision n°20 du 18 janvier 2022

- Inscription d'un agent de la crèche collective à la formation du "Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puericulture" (DEAP) par le biais du Compte Personnel de Formation, suivi d'un Congé de Formation Professionnelle. Cette formation est délivrée par l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Grand Est de La Croix-Rouge française situé, 10 rue du Coq 54300 LUNEVILLE et se déroule du 5 janvier 2022 au 9 décembre 2022.
Le coût pédagogique de cette formation s'élève à 6300€ TTC (2250€ au titre du Compte Personnel de Formation, suivi de 4050€ mobilisés avec le Congé de Formation Professionnelle).
Imputation : 020.4 - 6184 - 20V (frais d'inscriptions).

Décision n°21 du 20 janvier 2022

- Inscription d'un agent responsable du Service des Espaces verts à la formation "Croquis de jardin : initiation à la conception d'un espace paysager (niveau1)" du 8 au 11 mars 2022 au Domaine régional de Chaumont-Sur-Loire - 41150 CHAUMONT-SUR-LOIRE, pour un montant total de 996 € TTC (690 € TTC pour la formation et 306 € TTC pour les frais d'hébergement et de restauration). Les frais de transport seront acquittés en sus par la collectivité.

Imputations : 020.4 - 6184 - 20V (frais d'inscriptions) et 020.4 - 6251 - 20V (frais de mission).

Décision annulée - session de formation complète

Décision n°22 du 21 janvier 2022

- Passation d'une convention avec Madame Sophie DUMAS, Educatrice de Jeunes Enfants et Praticienne en psychopédagogie positive, pour 4 séances d'Analyse des Pratiques professionnelles de 1h30 au 1er semestre 2022 (de janvier à juin) et pour 2 séances d'Analyse des Pratiques professionnelles de 1h30 au 2nd trimestre 2022 (de septembre à décembre), avec le Relais Assistants maternels.

Le montant de cette prestation s'élève à 900 € TTC pour l'année 2022 (150 € TTC par intervention).

Imputation : 4228.2 - 6188 - 31V.

Décision n°23 du 21 janvier 2022

- Passation d'un contrat avec la société ID.RESONANCE représentée par Madame Isabelle DIDION, 12 rue Saint-Charles, 54770 AMANCE, pour 6 séances d'animations et découvertes musicales de 1h00 chacune au Relais Assistants maternels de Vandœuvre.

Le montant de ce contrat est fixé à 360 € HT (la société n'est pas assujettie à la TVA), soit 60 € HT par séance.

Imputation : 4228.2 - 6188 - 31V.

Décision n°24 du 24 janvier 2022

- Passation de contrat d'engagement individuel avec Monsieur Bruno PETERSCHMITT demeurant au 3 Route de Chalaux – L'Huis Bargeot 58140 - MARIGNY L'EGLISE, qui s'engage à assurer un concert dans le cadre du Festival « Eclat de Cuivres » le mercredi 2 février 2022, à 20h, dans la salle des Fêtes Bernie Bonvoisin à Vandœuvre, pour un cachet net de 500 €. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas s'élèvent à 1 004.87 €.

Les cotisations sociales pour l'artiste sont de 453,93 € directement réglées au GUSO par la Commune. Les frais de SACEM sont de 50 €.

Imputations : 311.1 - 64131.1 et 6232 - 211V.

Décision n°25 du 24 janvier 2022

- Passation d'un contrat d'engagement individuel avec Monsieur François BARONNET, demeurant au 11, rue des Jardinets - 54113 CHARMES LA COTE, qui s'engage à assurer la sonorisation du concert « Florilège de la Chanson française » le dimanche 6 février 2022, à 15h30, à la Ferme du Charmois, Salle M. Dinet à Vandœuvre, pour un cachet net de 350 €.

Les cotisations sociales pour l'artiste sont de 367,46 € directement réglées au GUSO par la Commune.

Imputations : 311.16 - 64131.1 et 6232 - 21V.

Décision n°26 du 25 janvier 2022

- Mission d'étude de faisabilité bâtimentaire d'analyse urbaine et architecturale du quartier Îlot Brossolette / Haut Pré confiée au Bureau d'Etudes Rolf Matz Architecture - 42 boulevard de Baudricourt - 54600 VILLERS-LES-NANCY afin d'anticiper la transformation de ce quartier par la construction d'un immeuble de 27 logements comprenant une crèche en pied d'immeuble à l'horizon 2024. Cette nouvelle construction sera le point de départ d'une transformation que la Commune souhaite pouvoir accompagner d'une réflexion sur les aménagements des espaces contigus aujourd'hui sous-utilisés.

Le montant de cette mission s'élève à 20 000 € HT soit 24 000 € TTC.

Imputation : 020.32 - 2031 21 - 2110 - 42V.

Décision n°27 du 28 janvier 2022

- Signature d'une convention avec Monsieur Thierry Pin, demeurant 8 rue Georges Brassens, 27180 ARNIERES-SUR-ITON, afin d'accepter le don à titre gratuit de 61 disques vinyles 33 tours au bénéfice de la Maison de l'Histoire de la Chanson, située au domaine du Charmois à Vandoeuvre.

Cette donation s'inscrit dans le cadre du projet de création de la Maison de l'Histoire de la Chanson soutenu par la commune de Vandœuvre-Lès-Nancy.

Décision n°28 du 28 janvier 2022

- Signature d'une convention avec Monsieur James Bloedé, demeurant 2 rue Biot, 75017 PARIS, afin d'accepter le don à titre gratuit de 180 partitions de petits formats au bénéfice de la Maison de l'Histoire de la Chanson, située au domaine du Charmois à Vandoeuvre.

Cette donation s'inscrit dans le cadre du projet de création de la Maison de l'Histoire de la Chanson soutenu par la commune de Vandœuvre-Lès-Nancy.

Décision n°29 du 28 janvier 2022

- Signature d'une convention avec Madame Françoise Ducastel, demeurant Résidence Saint-Exupery, 23-24 rue Guy Moquet, 94800 VILLEJUIF, afin d'accepter le don à titre gratuit de 40 000 photos de chanteurs et chanteuses.

Cette donation s'inscrit dans le cadre du projet de création de la Maison de l'Histoire de la Chanson soutenu par la commune de Vandœuvre-Lès-Nancy.

Décision n°30 du 31 janvier 2022

- Attribution à Madame AIT HAMOUDA Hayet et Monsieur LAMHENE Karim, demeurant 22 rue du Général Frère à VANDŒUVRE-LES-NANCY, de l'emplacement n°627 au 2ème sous-sol de l'ensemble immobilier "Les Villes de France" Place de Paris à VANDŒUVRE-LES-NANCY.

Une convention précaire d'une durée d'un mois reconductible de mois en mois est établie à compter du 1er février 2022. Le montant de la redevance est fixé à 31,61 € par mois conformément à la révision des tarifs appliquée au 01/10/2021.

Imputations : 551.12 - 752 pour les recettes et 551.12 - 70878 pour les taxes et charges liées à l'occupation - service 15V.

Décision n°31 du 31 janvier 2022

- Passation d'une convention concernant l'entretien de l'aquarium de la Crèche Familiale Françoise Dolto avec la société ACROPORA GRAND EST, située 8 rue de la gare, 54290 VIRECOURT, et représentée par Madame Laura GSCHWEND, gérante, pour 6 entretiens annuels de l'aquarium situé à la Crèche familiale de Vandœuvre.

Le montant de cette prestation est fixé à 240 € HT (la société n'est pas assujettie à la TVA), soit 40 € HT par passage.

Imputation : 4221.1 - 61558 - 31V.

Décision n°32 du 2 février 2022

- Passation d'un contrat avec FRANCE CABARET PRODUCTIONS ZI Consacs – Impasse de la source, 83170 BRIGNOLES représentée par Madame Simone CAUVIN, Responsable, qui dispose du droit de représentation des deux artistes, Jean-Marc DERMESROPIAN et Jean-Sébastien BRESSY qui s'engagent à assurer :

* un concert le dimanche 6 février 2022, à 17h à la Ferme du Charmois- salle M. Dinet à Vandœuvre-lès-Nancy ;

* une animation chantée pour les résidents du FPA à Vandœuvre le 7 février 2022, à 15h45 ;

* une rencontre entre Jean-Marc DERMESROPIAN et le jeune public de l'Association le Club Arlequin le mardi 8 février 2022, à 9h45.

Le coût global des diverses prestations s'élève à 3 415,70 € TTC. Les frais de repas du 6 février 2022 ainsi que les frais de Sacem seront pris en charge directement par la commune.

Imputation : 311.16 - 6188 et 6232 - 21V (budget 2022).

Décision n°33 du 3 février 2022

- Mise à disposition de Monsieur Dominique ANTOINE, apiculteur, demeurant 20 rue du Roussillon à Vandœuvre, d'une surface d'environ 10 m2 pour l'installation de trois à cinq ruches dans le verger conservatoire de la Sapinière.

Le contrat d'occupation encadrant la mise à disposition à titre gracieux de la parcelle de terrain est établi jusqu'au 31 décembre 2024.

Décision n°34 du 3 février 2022

- Renouvellement de l'adhésion à l'association Villes Internet, sis 68 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS, pour l'année 2022.

La cotisation est basée sur les chiffres annuels de l'INSEE du nombre d'habitants domiciliés à Vandœuvre-lès-Nancy. Elle est de 0.06€ par habitant (six centimes d'euro). Le nombre d'habitants en 2021 est de 30 280. La cotisation annuelle est de 1 816.80€ (non soumis à TVA).

Imputation : 311.22 - 6281 18V.

Décision n°35 du 7 février 2022

- Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Ludothèques françaises - 180 bis rue de Grenelles 75007 PARIS pour l'année 2022. Le montant de cette adhésion est fixé à 100 €.

Imputation : 4228.1 - 6281 - 31V.

Décision n°36 du 8 février 2022

La ville de Vandœuvre a entrepris de procéder au remplacement de l'éclairage vétuste et énergivore dans les sites suivants:

- Groupes scolaires Charmois et Jeanne d'Arc,
- Espace Prévert,
- Gymnase Gérard Jacques,
- Commissariat.

Par décision n°130 du 24 avril 2020, elle a confié la réalisation des dossiers PRO (Etudes de projet) DCE (Consultation des Entreprises) à ATFE Ingénierie - 153 rue André Bisiaux - 54320 Maxéville.

Les travaux prévus à l'école Jeanne d'Arc seront réalisés à l'occasion des travaux à venir au sein de l'établissement.

Les travaux de mise en conformité de l'éclairage de sécurité du Groupe Scolaire Paul Bert n'avaient pas été inclus au contrat, il a été confié au Bureau d'Etudes ATFE, des missions complémentaires (rédaction CCTP, CDPGF, plans et planning) par décision N°454 du 17 décembre 2021.

Les travaux de remplacement des éclairages dans les locaux du commissariat nécessitent également des travaux de remplacement du faux plafond.

- Mission de suivi de chantier et de réception des travaux de remplacement du faux plafond du commissariat confiée au Bureau d'Etudes ATFE.

Le montant de la mission de départ s'élevait à 26 460 € TTC. L'ajournement des travaux prévus à l'école Jeanne d'Arc a entraîné une moins-value de 5 940 € TTC.

Les missions complémentaires relatives aux travaux de mise en conformité de l'éclairage de sécurité du Groupe scolaire Paul Bert ont été chiffrées à 4 428 € TTC.

Le montant relatif au suivi et à la réception des travaux de remplacement des faux plafonds du Commissariat s'élève à 1 512 € TTC.

Cet avenant au contrat n'entraîne donc pas de dépense complémentaire.

Décision n°37 du 9 février 2022
- Aliénation d'une tondeuse ETESIA BUFFALO 100, ne répondant plus aux besoins des services, à Monsieur THIRION Louis domicilié 5 le Hameau 54540 ANCERVILLER, pour un montant de 3488 € TTC.
La vente est réalisée par le biais de la société GESLAND DEVELOPPEMENTS – WEBENCHERES.
Imputation : 511.2 - 775 - 47 V.

Décision n°38 du 9 février 2022
- Aliénation d'un scarificateur MSC pour H124 - Scarificateur pour autoportée HYDRO 124, ne répondant plus aux besoins des services, à Monsieur KAPINOS Radoslaw domicilié Oswiecimska, 151, 43-100 TYCHY, POLOGNE, pour un montant de 706 € TTC.
La vente est réalisée par le biais de la société GESLAND DEVELOPPEMENTS – WEBENCHERES.
Imputation : 511.2 - 775 - 47 V.

Décision n°39 du 9 février 2022
- Aliénation d'une benne ampirolle BURLOR SARL, ne répondant plus aux besoins des services, à la SARL Beauty PETS sise 5 rue des Petits Bornais 86000 POITIERS, pour un montant de 1217 € TTC.
La vente est réalisée par le biais de la société GESLAND DEVELOPPEMENTS – WEBENCHERES.
Imputation : 511.2 - 775 - 47 V.

Décision n°40 du 10 février 2022
- Passation d'un contrat avec ACP//PREVENTION - 25 rue des Vergers - 25200 VALENTIGNEY, représentée par Monsieur Attilio CARBINI, pour une mission de chargé de sécurité dans le cadre de l'événement Vandœuvre in Game 2022.
ACP//PREVENTION s'engage à élaborer le dossier de sécurité, sera présent durant la manifestation et vérifiera le montage des stands.
Le montant de la prestation est de 1 560 € TTC.
Imputation : 311.22 - 6188 - 191V.

Décision n°41 du 10 février 2022
- Cession d'un caveau une place (emplacement allée CAV/C4 du nouveau cimetière) pour un montant de 500 € et d'un monument (lot n°5) pour un montant de 500 € à Madame Françoise DEGRAEVE-CAVARE domiciliée 9 rue Antoine BIANCAMARIA à Vandœuvre-lès-Nancy.
Imputation : 025.775.27V.1.

Décision n°42 du 11 février 2022
- Travaux de réalisation d'une dalle en béton en vue de l'installation de sanitaires automatiques au Parc Richard Pouille confiés à l'entreprise SARL S.B.Y- 2 rue Gabriel Fauré -54140 JARVILLE LA MALGRANGE.
Le montant des travaux s'élève à 20 059,90 € HT soit 24 071,88 € TTC.
Imputation : 511.5 - 2128 - 42V.

M. BARBIER : J'avais quelques questions sur les décisions prises par vos soins, notamment la décision numéro 3 du 6 janvier 2022. Je voudrais savoir si le logement était attribué à une enseignante, à un personnel de la mairie ou autres.

Ensuite, sur la décision numéro 10 du 11 janvier 2022, il est mentionné, concernant la gestion du marché, qu'il y avait de potentielles fragilités. C'est pour savoir quelles étaient les fragilités relevées.

Enfin, sur les décisions numéros 37, 38 et 39 en matière de vente de matériels, n'en avons-nous plus l'utilité ou faisons-nous du renouvellement de matériels ?

M. le Maire : Je ne sais pas si les services ont des réponses concernant les fragilités sur les marchés . Si nous n'avons les réponses de suite, nous ferons un courrier.

Pour ce qui concerne l'attribution de l'appartement, ce sont des choses qui se faisaient, et qui se font toujours, selon les règles. Logiquement, nous pouvons ouvrir à tout le monde puisque c'est une location. La Mairie est propriétaire. Nous ne le faisions jamais, sauf aux membres du personnel de la mairie. Là, c'était le cas d'une dame qui travaille dans les cantines et qui est venue se plaindre à plusieurs reprises de phénomènes très graves en matière de salubrité de son appartement. Mes valeurs sont telles que je ne peux pas la laisser se débrouiller seule avec son fils, surtout qu'elle travaille pour la Mairie. Il n'y a aucun souci en ce qui la concerne, comme pour tout autre membre du personnel.

Cela étant, nous n'avons pas beaucoup d'appartements. C'est bien que vous posiez la question parce qu'au moins, c'est transparent.

M. BARBIER : L'objet de mon intervention n'était clairement pas de remettre en cause l'attribution, c'était juste pour avoir la précision.

M. GOUTEUX : M. le Maire, concernant votre décision numéro 10, il s'agit d'une procédure au titre de la commande publique. Il y a eu, pour les entreprises qui ont répondu, une véritable incompréhension des unes et des autres de la définition des besoins de la collectivité. Les réponses ont été une incompréhension complète, une sorte de capharnaüm de la part de ces entreprises. Pour éviter des recours toujours possibles, parce que nous ne parlions pas de la même chose et pour éviter des réponses sans suite et sans fin puisque personne ne se comprenait, la raison et la sagesse ont commandé de relancer cette procédure. À ce jour, trois entreprises ont répondu, en espérant que tout le monde se soit bien compris.

M. GOUTEUX : Concernant les ventes de matériels de la collectivité, M. BARBIER a fourni les éléments de réponse dans sa question. Quand nous n'avons plus l'utilité d'un matériel, au lieu de le laisser se dégrader, nous essayons toujours d'optimiser ce que nous pouvons en tirer comme produit. Cela nous permet de renouveler nous-mêmes notre matériel et surtout de ne rien laisser périr dans les hangars. Ce que nous pouvons récupérer, même si c'est modeste, nous le versons toujours dans la caisse de la collectivité.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

———

2) MOTION EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DE RÉFUGIÉS UKRAINIENS SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

Rapporteur : M. HABLOT

Considérant que la Russie mène, depuis le 24 février 2022, une guerre atroce en Ukraine et que celle-ci s'est déjà traduite par des centaines de morts, notamment dans la population civile ;

Considérant que cette guerre, aux portes de l'Europe, entraîne par ailleurs un exode massif de populations civiles ukrainiennes vers les pays mitoyens et que le flot de réfugiés (plusieurs centaines de milliers à ce jour) ne pourra pas être absorbé par les seuls pays frontaliers comme la Pologne ou la Roumanie ;

Considérant la résistance farouche opposée par les forces armées et la population ukrainiennes face à l'envahisseur russe et le possible enlisement du conflit qui risque d'accroître encore le nombre de victimes et également le flot de réfugiés ;

Considérant que la condamnation unanime des pays de l'Union européenne face à cette agression injustifiée et intolérable d'un pays souverain entraîne un puissant élan de solidarité de la part de l'ensemble des populations d'Europe à l'égard des Ukrainiens ;

Considérant les valeurs humanistes et la tradition d'accueil de populations confrontées à des situations de guerre prônées par notre pays et partagées localement par la Métropole du Grand Nancy et les villes qui la composent.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VANDŒUVRE :
- demande à la Métropole du Grand Nancy d'organiser l'accueil de réfugiés ukrainiens dans l'agglomération ;
- accepte, conformément à sa tradition, de prendre sa part dans l'effort de solidarité nécessaire à un accueil digne de ces personnes.

M. le Maire : Nous passons maintenant à la question numéro 2 qui est une motion en faveur de l'accueil de réfugiés ukrainiens sur le territoire de la métropole du Grand Nancy. Nous n'allons peut-être pas faire des débats maintenant. Je ne sais pas si de l'intoxication est menée en ce moment mais en étant objectif, quand nous voyons l'évolution des informations, il y a de quoi être vraiment inquiet à la fois concernant les réfugiés, puis sur les menaces qui ne sont pas en l'air quand nous voyons l'évolution des opérations.

Des États, des territoires, des populations comme la Roumanie, la Moldavie, la Géorgie s'inquiètent et se posent des questions. Avec les menaces, le fait de savoir si l'espace aérien va être libre au-dessus de l'Ukraine ou pas et la position de l'Europe avec les tergiversations, les hésitations et les peurs, nous sommes vraiment dans un climat qui n'est pas facile. Nous n'allons pas nous lancer dans un débat sur les adjectifs que nous pourrions avoir les uns et les autres, peut-être en contradiction, peut-être en solidarité, mais en tout cas, le peuple « trinque » et c'est la raison pour laquelle il s'agit pour nous aujourd'hui de vous proposer cette motion.

Vous avez derrière moi des drapeaux dont beaucoup témoignent de l'accueil, y compris d'élus à mes côtés qui se souviennent de leur origine et du fait d'avoir été réfugiés, d'avoir demandé l'asile à la France. C'est la tradition de notre pays d'accueillir les populations qui sont confrontées à des situations de guerre, qui sont victimes de persécutions. La Métropole du Grand Nancy et les Villes qui la composent, nous partageons ces valeurs.

Sans polémiquer, c'est là où nous voyons que les communes ont un rôle dans la politique internationale. Nous ne pouvons pas être insensibles à des massacres. Cela me rappelle des souvenirs. Nous n'allons pas revenir en arrière mais on a pris d'autres positions à une autre époque. Quels que soient les pays, le nôtre, la France, n'est pas insensible au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes comme le disait CHURCHILL après la Deuxième Guerre mondiale.

Il vous est donc demandé aujourd'hui, à travers le Conseil municipal, de solliciter la Métropole pour organiser l'accueil des réfugiés ukrainiens dans l'agglomération et que nous acceptions, conformément à la tradition, de prendre part à l'effort de solidarité nécessaire à un accueil digne de ces personnes.

Avant de passer au vote ou à l'échange avec vous, je voudrais en profiter – parce que nous sommes regardés, écoutés, la presse est présente – pour bien préciser que nous ne sommes pas non plus naïfs. Quand je dis cela, je porte une voix. Je n'ai peut-être pas eu le temps d'en discuter avec ma majorité mais nous nous connaissons quasiment tous, y compris avec l'opposition. Ce n'est pas parce que l'on est plus favorable à cet accueil que l'on ne doit pas le faire dignement. Quand on dit France, terre d'accueil et que l'on accueille les réfugiés, mettez-vous à la place des réfugiés.

Nous avons eu une réunion avec la préfecture il n'y a pas longtemps. On nous a dit qu'il y aurait peut-être des réfugiés, admettons, à la caserne Faron. Pas de problème ! Sauf que quand nous voyons les conditions matérielles dans lesquelles on accueille

les personnes – je le dis en tant que maire –, je pense que si les familles ouvrent leurs portes comme c'est le cas, c'est très bien.

Cela montre que nous, communes, avons besoin de nous organiser pour créer les conditions, à l'avenir, d'un accueil décent. Ce n'est pas dans des Algeco que l'on accueille des familles qui fuient avec des valises. Quand les personnes fuient la guerre, elles sont heureuses d'avoir un accueil qui soit souriant, humain, solidaire et fraternel. Nous n'en doutons pas par rapport aux habitants de Vandœuvre malgré qu'ils aient aussi à supporter des problèmes de populations, elles-mêmes en difficulté, qui sont concentrées dans des quartiers qui n'étaient pas faciles à vivre parce que la promiscuité, la concentration n'est jamais bonne.

Je suis favorable. C'est une idée à laquelle je tiens personnellement. Nous allons vivre des migrations climatiques dans les années à venir, certainement des guerres. Nous espérons que ce ne soit pas le cas. Toutefois, même si nous essayons de les éviter, nous voyons bien ce qui arrive. Cela existe depuis un certain nombre d'années. Nous voyons des populations qui sont arrivées à Vandœuvre. Il s'agit donc de le faire maintenant en amont, d'anticiper et de ne pas subir les choses.

Subir, cela veut dire en gros demander aux bailleurs sociaux de mettre les gens dans tel endroit où il y a de la place, quitte à les accueillir dans des bâtiments qui sont vétustes, qui ont déjà des problèmes. Quand la personne arrive d'un endroit où elle a enduré les bombes et qu'ensuite, elle est mise dans un endroit où il peut y avoir par exemple des ascenseurs en panne ou des blattes… Je caricature parce qu'il n'y a pas que cela. Nous savons que les bailleurs font de gros efforts. La dignité, ce n'est pas cela. Nous pourrions nous préparer à construire de petits logements d'urgence ou des bâtiments qui soient dignes, où les enfants sont intégrés dans les écoles, où il y a des jardins, des espaces verts, des espaces de jeux, etc., et où tout le monde, les bras ouverts, accueillent ceux qui en ont besoin et qui fuient la guerre. C'est cela la dignité.

Entre le slogan « terre d'accueil » et la réalité, il y a souvent un décalage. Il faut donc préparer un accueil digne. C'est l'avis d'un maire qui a connu certaines situations. J'ai reçu ici des Tchétchènes qui fuyaient la guerre en Russie à l'époque. Les gens étaient massacrés. Ils arrivaient ici et on les mettait dans les mêmes immeubles. C'est mieux que rien mais ce n'est pas de l'accueil. En tout cas, c'est mon avis.

Après, des associations se sont montées. Des enseignants ont accompagné ces populations. Cela s'est fait intelligemment, dignement et humainement. Néanmoins, ce n'est pas suffisant quand on veut être à la hauteur de cet accueil. Nous pourrons en débattre mais c'est mon avis .

M. BARBIER : C'est une intervention d'une part sur cette délibération et d'autre part sur celle qui suit et qui est liée en matière de subvention accordée.

Bien sûr, nous soutenons sans réserve cette motion ainsi que l'attribution de la subvention. Il paraît tout à fait normal, au regard de la situation actuelle, de prendre notre part à la solidarité.

Justement, pour faire suite à vos propos, j'ai une question concernant les logements municipaux. Cela fait aussi suite à un échange que vous avez eu avec notre collègue Dominique RENAUD. Nous l'avons vu dans les décisions du maire, un logement a été accordé à une personne de Vandœuvre. Nous le verrons aussi plus tard, quelques logements de la Ville seront en vente en 2022.

La question est la suivante : pouvons-nous conserver certains logements de la Commune pour prendre part à cette solidarité ? Vous l'avez rappelé, les bailleurs vont faire leur devoir et absorber beaucoup. De notre côté, sur un ou deux logements, pouvons-nous en conserver davantage au lieu de les vendre, et potentiellement, répondre aux attentes des populations ukrainiennes dans le besoin ?

M. le Maire : C'est une question importante. Tout à l'heure, il ne s'agissait pas d'attribuer un logement d'urgence, c'était un renouvellement de bail. Maintenant, la Mairie peut acquérir un endroit, un immeuble. Toutefois, ce n'est pas forcément bien que les gens passent devant et pointent du doigt en disant que c'est l'immeuble des migrants. Il faudrait le faire autrement.

Je souhaiterais qu'une commission se mette en place et que nous réfléchissions avec d'autres villes qui l'ont fait. J'ai eu la chance d'aller une fois en Autriche où il y avait des villes qui accueillaient des migrants, en Allemagne aussi. Ils le font vraiment intelligemment. Au lieu de concentrer les populations, ils mettent deux ou trois familles dans un endroit, puis font de même dans un autre. Les gens sont vraiment intégrés dans tous les quartiers. C'est l'idée.

Après, si la Mairie peut immobiliser des logements à condition qu'on les mette vraiment de côté en cas de besoin... Les bailleurs le font et nous les en remercions. Il n'est pas gênant que les bailleurs le fassent, au contraire. Toutefois, qu'ils le fassent dans des endroits où il n'y a pas de gros problèmes. Pourquoi la rénovation urbaine existe-t-elle ? C'est parce que nous essayons de casser un peu le « ghetto ». Nous ne sommes pas à Marseille ni à Lyon. Nous ne sommes pas dans de grands quartiers comme là-bas. En tout cas, nous avons aussi notre lot de rénovation urbaine.

Il faut qu'il y ait une concertation avec les bailleurs. Je suis pour qu'il y ait une réunion entre tous les partenaires bailleurs, la Mairie et toutes celles et tous ceux qui peuvent nous aider à construire et que nous réfléchissions rapidement à cet accueil.

Le maire de Ludres disait : « On ne nous demande pas notre avis, on réquisitionne un hôtel ». Les habitants ne les montrent pas du doigt. Par contre, ils enlèvent les cloisons de l'hôtel parce qu'ils sont trop nombreux. Ils ne peuvent pas vivre dans une chambre, donc ils démontent les cloisons. Vous imaginez bien que les populations voisines ne comprennent pas. Ceux qui cherchent à s'intégrer ne comprennent pas

non plus. En fait, ces choses ne doivent pas se faire dans l'anticipation mais dans la préparation.

Votre idée est bonne. Personnellement, je ne suis pas défavorable à ce que nous regardions cette situation. Si nous ne l'avons pas fait avant, c'est parce que nous envisagions plutôt la construction de bâtiments particuliers. Je m'explique en deux secondes. Je ne veux pas être trop long. Puis, ce n'est pas le but du conseil. En revanche, je ne sais pas si je vais le faire maladroitement ou pas.

Imaginez une crise climatique. Nous avons vu que dans certains pays comme le Canada, la température a atteint les 49 °C il n'y a pas longtemps. Les gens peuvent très bien migrer. Imaginez que pour des raisons particulières, vous avez une migration qui existe. Selon les populations, vous aurez par exemple des personnes qui seront attachées à la culture de la terre, qui vivaient avant avec de l'eau tout autour. Imaginez que ces personnes qui ont vécu dans ces éléments naturels se retrouvent dans un grand bloc. Cela ne se fait pas.

Il faudrait que nous puissions envisager à l'échelle de Vandœuvre, mais d'autres villes aussi, des conditions qui permettent un accueil digne de ce nom. Je pense à un endroit où il y a des jeux, des espaces verts, une terrasse... Quand vous regardez les bâtiments que nous avons à la mairie de Vandœuvre, il n'y a pas de terrasse. Il y a peu de jeux. Il y a peu d'espaces verts à part deux ou trois coins dont certains se sont déjà appropriés depuis longtemps. Puis, ils ont eu raison parce que c'était agréable.

On ne fait pas l'avenir avec de l'ancien qui n'est plus adapté. On construit en fonction des situations. Nous avons de la place à Vandœuvre pour construire des quartiers nouveaux. Je prends l'exemple du pôle de l'eau. Il n'y a pas de problème si un bailleur nous propose – et si la Métropole est d'accord – que nous mettions en place un petit bâtiment avec des logements d'urgence. Il s'agit de travailler pour réussir à faire en sorte que ce soit un environnement qui soit favorable.

Une fois, nous avons donné un appartement à quelqu'un qui était à la rue. C'était notre cœur qui parlait. Puis, l'individu a mis le feu à l'appartement parce qu'il avait un problème psychiatrique. Quand on fait les choses, il faut bien traiter les situations. Il ne faut pas uniquement les faire dans l'urgence, il faut les anticiper. Si les populations affluent, il faut que nous soyons vraiment prêts, mais pas uniquement à Vandœuvre, cela doit être le cas dans toutes les villes et sur tout le territoire national.

J'avais eu l'honneur de rencontrer le président de la République quand il était venu au contact des maires. Je lui ai dit que nous n'y sommes pas opposés. Toutefois, je lui ai demandé de faire les choses sur les territoires avec une équité et dans des conditions qui soient favorables. A mon avis, la question est là.

Votre remarque est à prendre en considération très rapidement, à condition de réunir des partenaires et de le faire vraiment. Le feu vert est donné. Par contre, on ne peut pas accueillir les gens... Celui qui ne connaît pas Faron peut y aller. J'y suis allé. Il n'y a pas de places. Ce sont des Algeco de chantier. Il y a juste de quoi pour faire ses

besoins et pour dormir. C'est un truc en ferraille. Il n'y a rien. Imaginez les mères de famille – souvent, les pères sont restés sur place –, avec leurs deux ou trois enfants. On va dire que c'est l'urgence, que c'est mieux que rien. Il ne faut pas dire cela. C'est une affaire de dignité.

C'est très bien que nous puissions intégrer votre remarque. Je souhaite qu'un atelier « habitat » se mette en place. Philippe ATAIN KOUADIO est délégué. Nous pouvons lancer un projet.

M. ATAIN KOUADIO : C'est une réflexion qui a déjà commencé et qui a été lancée sur différents aspects, notamment sur des sinistres avec des relogements qui ne sont pas sur quelques jours mais sur des semaines, voire des mois quand il faut réhabiliter et qui doivent intégrer différents types de population, sachant que pour ces populations, il faut savoir faire l'accueil et l'accompagnement par rapport aux problématiques spécifiques des réfugiés de guerre, en coordination avec la préfecture et les services de l'État. Il faut donc prévoir l'ensemble des dispositifs au-delà du simple hébergement.

Adoptée à l'unanimité

———

3) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE POUR VENIR EN AIDE AUX UKRAINIENS

Rapporteur : M. HABLOT

Le Secours populaire français appelle à la solidarité pour venir en aide à la population ukrainienne.

Les populations civiles sont et seront les premières victimes de la guerre. Des personnes et familles, dont des personnes âgées, des enfants fuient en Ukraine la peur et les bombes pour se retrouver hébergées par des proches, dans des abris de fortune ou hors de leur pays. D'autres populations en Europe et au-delà vont subir les conséquences de ce conflit et vivre ou survivre difficilement.

Le Secours populaire mobilise sur son fonds d'urgence 50.000 € pour engager le plus rapidement possible des actions dans les zones identifiées permettant la solidarité la plus concrète possible. La mobilisation de toutes et tous est nécessaire pour aider au mieux les personnes et familles touchées par la guerre.

Face à la détresse de cette population durement ébranlée par ces attaques, il est proposé au Conseil Municipal de leur venir en aide par le biais d'une subvention de 1 500 € versée au Secours populaire français.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Secours populaire français. Les crédits seront prévus à l'imputation 024 / 65748.3171 / 23V du budget 2022.

M. le Maire : Nous avons l'exposé des motifs. Cela peut paraître peu mais nous verrons au fur et à mesure. De toute façon, c'est un geste. Puis, en fonction des autres communes, nous regarderons et nous essayerons de trouver un alignement et un équilibre.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Secours populaire français.

Adopté à l'unanimité

———

4) ÉLECTION D'UNE ADJOINTE AU MAIRE

Rapporteur : M. HABLOT

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2122-2 et L.2122-2-1 et la délibération n°2 du conseil municipal du 23 mai 2020 fixant à 14 le nombre d'adjoints au Maire (dont 3 chargés principalement d'un territoire),

Considérant la démission de Mme Nancy MARCHETTI avec effet en date du 23 février 2022.

Un poste d'adjointe au Maire se trouvant vacant, le conseil municipal peut procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe qui prendra rang après tous les autres, soit au 14e rang.

Il est proposé au Conseil municipal d'élire à vote secret une adjointe au Maire qui prendra rang après tous les autres, soit au 14e rang.

M. le Maire présente la candidature de Mme Karima BOUDJENOUI.

Le vote secret donne le résultat suivant :

1er tour de scrutin
Nombre de votants : 39

Mme Karima BOUDJENOUI :	29 voix
Abstention :	4 voix
Blanc :	1 voix
Non-votants :	5 voix

Mme Karima BOUDJENOUI est élue 14e Adjointe au Maire à la majorité.

M. le Maire : Il s'agit de l'élection d'une adjointe au maire. C'est quelque chose de relativement classique. Tout à l'heure, j'ai évoqué le départ de Nancy MARCHETTI. Est-ce un vote à main levée ?

M. GOUTEUX : C'est un vote obligatoirement à bulletin secret mais de manière électronique.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres candidats ? Léopold BARBIER, êtes-vous candidat ?

M. BARBIER : Non, M. le Maire, c'est une simple intervention, loin de moi la prétention d'être candidat. C'est simplement pour vous dire que dans la mesure où c'est une élection qui concerne la majorité, nous ne prendrons pas part au vote.

M. le Maire : Puisque nous décidons au sein de la majorité d'élire au vote secret une adjointe au maire qui prendra le 14e rang, la majorité que je représente a l'honneur de présenter la candidature de Mme Karima BOUDJENOUI. Nous allons passer au vote.

Nous avons maintenant le résultat. Nous avons 39 votants, dont 5 non-participations au vote, 4 abstentions, 1 vote blanc et 29 voix pour. Karima BOUDJENOUI est donc élue à 85 % des voix.

Élue à la majorité

———

5) INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS SUITE À MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. HABLOT

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales déterminant les règles applicables aux indemnités de fonction des élus,

Vu les délibérations n°6 du 23 mai 2020, n°2 du 23 novembre 2020 et n°3 du 11 octobre 2021 fixant les indemnités de fonction des élus,

Vu la démission de Mme Nancy MARCHETTI avec effet au 23 février 2022.

Vu la délibération n°4 du 7 mars 2022 portant élection de Mme Karima BOUDJENOUI en tant qu'Adjointe au Maire,

Considérant que la démission de Mme Nancy MARCHETTI a pour effet immédiat d'attribuer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste, en l'occurrence Mme Juliette REGNIER,

Considérant que Mme Juliette REGNIER a accepté de siéger au conseil municipal,

Vu les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales fixant les taux de base maximaux comme suit :
- pour le Maire : 90%
- pour les Adjoints : 33%

Considérant que le Maire a renoncé à percevoir l'indemnité maximale autorisée, afin de permettre l'attribution d'une indemnité aux membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2123-23,

Vu l'article L.2123-22 prévoyant la possibilité pour le conseil municipal de voter des majorations par rapport aux taux de base maximaux, à savoir :
- pour les communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : majoration à la strate directement supérieure,
- pour les communes sièges du bureau centralisateur du canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons : majoration de 15% (applicable au taux de base),

Considérant les délégations larges que le Maire a confiées à 2 Conseillers municipaux en plus de celles accordées aux Adjoints au Maire, il apparaît souhaitable de leur attribuer un taux particulier.

Considérant les délégations particulières liées aux commissions que le Maire souhaite confier à certains élus, il apparaît souhaitable de leur attribuer un taux d'indemnité particulier,
L'attribution d'une indemnité à un membre du Conseil Municipal est liée à l'exercice effectif des délégations que le Maire lui a accordées.

Il est demandé au conseil municipal :

PREMIER VOTE
- De fixer d'une part les indemnités de fonctions des membres du conseil municipal (en taux applicables à l'indice terminal de la fonction publique) comme suit :

Maire	82,80%
Adjoints	20,85%
Conseillers délégués à compétence large	15,00%
Conseillers délégués	7,45%
Conseillers délégués aux commissions	4,10%

DEUXIÈME VOTE
- De majorer d'autre part les indemnités de fonctions des membres du conseil municipal (en taux applicables à l'indice terminal de la fonction publique) comme suit :

Maire	113,62%
Adjoints	30,92%
Conseillers délégués à compétence large	22,25%
Conseillers délégués	11,05%
Conseillers délégués aux commissions	6,08%

M. le Maire : Nous allons maintenant passer à la question suivante concernant les indemnités de fonction des élus à la suite de la modification de la composition du conseil. Vous avez toute l'explication avec le départ de Nancy MARCHETTI, les arrivées de Karima BOUDJENOUI et de Juliette REGNIER et les articles du Code général des collectivités territoriales pour le maire et les adjoints.

Nous n'avons pas augmenté l'indemnité du maire et des adjoints. Nous l'avons même baissée pour que les conseillers puissent avoir un peu plus. C'est normal parce que tout le monde doit bénéficier de moyens pour exercer son mandat, y compris l'opposition. Nous en avions discuté à l'époque.

A travers cette délibération, nous avons pour objectif, d'une part en ce qui concerne le premier vote, de fixer les indemnités de fonction des membres du conseil municipal en taux applicables à l'indice terminal de la fonction publique. Vous avez le maire, les adjoints, les conseillers délégués et les conseillers délégués aux commissions.

Il s'agit d'autre part de majorer les indemnités de fonction des membres du conseil municipal en taux applicables à l'indice terminal de la fonction publique. Les majorations sont indiquées. C'est conforme à ce qui avait été décidé lors des premiers conseils municipaux d'installation.

Adopté à l'unanimité

6) REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT À DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE MANDATS SPÉCIAUX – LE 9 MARS 2022 À PARIS – RDV À LA FONDATION DES MONASTÈRES

Rapporteur : M. HABLOT

Vu l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°13 du conseil municipal du 24 novembre 2008,

Considérant que, dans le cadre de leurs délégations respectives, Mme Danielle ACKERMANN, Adjointe au Maire, et M. Philippe ATAIN KOUADIO, conseiller municipal, accompagneront M. le Maire à la Fondation des Monastères, 14, rue Brunel à PARIS, le mercredi 9 mars 2022 pour échanger sur la vente du monastère Sainte-Claire situé rue Sainte-Colette à Vandœuvre,

Il est proposé au Conseil Municipal :
- d'accorder un mandat spécial à Mme Danielle ACKERMANN, Adjointe au Maire, et M. Philippe ATAIN KOUADIO, conseiller municipal, pour accompagner M. le Maire à la Fondation des Monastères à PARIS le mercredi 9 mars 2022,
- de considérer que la durée du déplacement correspond à la date de la mission augmentée des délais de transports nécessaires,
- d'autoriser les remboursements aux frais réels sur justificatifs des dépenses liées au séjour et au déplacement conformément à la délibération n°13 du 24 novembre 2008.

Les crédits correspondants sont prévus aux imputations 031.02-65312-20V et 031.03-65312-20V.

M. le Maire : Il s'agit du remboursement des frais de déplacement des membres du conseil municipal pour un rendez-vous à la Fondation des monastères. L'explication vous est donnée.

Il vous est proposé :
- d'accorder un mandat spécial à Danielle ACKERMANN, et Philippe ATAIN KOUADIO pour accompagner le maire ;
- de considérer que la durée du déplacement correspond à la date de la mission augmentée des délais de transports nécessaires ;
- d'autoriser les remboursements aux frais réels.

M. GOUTEUX : Cela veut dire que la prise en charge des frais est conforme au barème. Pour le déplacement des élus, la collectivité prend en charge leurs débours conformément aux usages et au barème de la collectivité. C'est ce qui est proposé ce soir.

M. BARBIER : M. le Maire, c'est une simple question pour savoir où nous en sommes sur ce dossier. Je suppose que si vous allez à Paris pour un rendez-vous, c'est qu'il y a potentiellement des avancées ou des avancées attendues. Est-il possible de nous donner des précisions sur ce point ?

M. le Maire : Déjà, nous nous excusons auprès du représentant du quartier qui nous avait alertés et qui nous a accompagnés dans l'aménagement du secteur. Le monastère et ses représentants ont d'abord souhaité rencontrer officiellement la mairie et ses représentants.

Quelle est la situation ? C'est bien de nous poser la question. Comme je ne suis pas un spécialiste, la réponse que je vais vous donner, avec mes mots, devrait être compréhensible par tout le monde. Je ne vais pas rentrer dans des détails techniques.

En gros, c'est assez simple, vous avez le monastère d'un côté. C'est un bâtiment. Il y a toute une histoire. Il y a toute une architecture, etc. Ce monastère a été vendu avec normalement le parc qui était tout autour.

Danielle ACKERMANN, avec les habitants, nous avait alertés pour nous dire : « Attention, vous avez un espace vert magnifique ». Nous sommes allés sur place. C'est incroyable comme c'est effectivement très beau. En même temps, cela inquiétait les voisins, dont certains ne veulent pas que cela dénature leurs biens. Cela se comprend, sauf que dans toute ville, vous avez un urbanisme. Ce n'est pas que nous avons voulu préserver leurs biens – ce sont des choses qui arrivent partout –, c'est que nous avons surtout préservé le bien public avec un espace vert magnifique. Nous avons considéré que ce serait un gâchis de densifier et d'urbaniser le parc.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons pris contact avec le monastère qui nous a dit : « Tous les candidats pour reprendre le bâtiment – vous aurez leurs noms, vous aurez la liste –, vous nous aiderez à choisir et nous discuterons ». En gros, quand vous récupérez un bâtiment, il y a un travail avec le service Urbanisme. Mme THIRION, qui est ici présente, instruit le dossier avec ses services selon le PLU et les règles du Code de l'urbanisme.

Dans ce sens, c'est toujours une bonne chose d'avoir une relation avec l'investisseur. Souvent, le but n'est pas de dire : « Regardez, nous avons un projet et c'est dans les règles ». C'est plutôt : « Discutez avec nous ». Les gens pourraient proposer de mettre des personnes âgées, une crèche, des étudiants ou un logement social. Il s'agit de faire naître le dialogue.

En l'occurrence, nous pouvons dire qu'il y a une grosse évolution à Vandœuvre. Nous n'avons pas toujours vécu cela. Les partenaires viennent nous voir. Le monastère a été très sympathique. Il nous a dit : « Venez avec nous choisir selon ce que vous souhaitez ». Nous voulons quelque chose d'agréable, qui correspond à notre philosophie de mixité pour qu'il y ait vraiment un respect du quartier, où tous peuvent vivre ensemble avec les besoins de la cité, notamment pour les personnes âgées.

Demain, nous irons discuter du projet avec les représentants du monastère. Nous verrons aussi l'architecte du projet bientôt.

Ensuite, vous avez le parc. Pour ce qui concerne le parc, le monastère nous a indiqué le coût. Nous voulons éviter de perdre du temps avec le prix des domaines, les négociations, etc. Le prix était assez élevé parce que le parc est important en termes de superficie. Je ne vous cache pas qu'il devait valoir, puisque c'était constructible, 4 millions ou 5 millions d'euros. Je n'ai plus la fourchette exacte. Cela fait partie des négociations, donc je ne vais pas rentrer dans les détails. En gros, il y avait un chiffre impressionnant.

Nous avons demandé aux domaines. Nous leur avons dit que la Ville préempte parce qu'elle a un projet pour faire un espace vert agréable. Là, nous avons eu une bonne surprise. Les domaines nous ont dit que cela pouvait être autour de 1,4 million en moyenne. Je ne peux pas tout dévoiler dans le sens où nous sommes en négociation. En même temps, je suis clair avec vous. En gros, nous avons eu une bonne surprise sur le prix des domaines. Demain, nous allons les rencontrer pour parler de tout cela.

Souvenez-vous de l'église Saint-François-d'Assise quand l'église a été classée. Ils avaient trouvé un investisseur qui a proposé de la racheter à 1,2 million d'euros. Nous avions demandé le prix des domaines parce que nous ne voulions pas qu'un vendeur de poulet rôti s'installe dans l'église. Les gens s'étaient mobilisés pour faire classer l'église. A l'époque, Mme ARDIZIO et tous les habitants étaient mobilisés. La DRAC avait classé. A l'époque, le coût était estimé à 400 000 €. L'évêché s'est dit que cela ne leur ramènera pas grand-chose et ils n'ont toujours pas vendu.

Chaque fois qu'il y a une vente, nous faisons une préemption. Nous bloquons, sauf si nous nous rendons compte que le projet est intéressant. En tant que mairie, nous avons le devoir d'attirer les investisseurs. Nous n'avons pas d'argent à gaspiller. Si les investisseurs, de leur poche, mettent quelque chose qui peut correspondre à notre souhait, sans que nous soyons trop exigeants ni trop draconiens, nous aurons des dialogues. Nous avons besoin de ces personnes qui ont de l'argent. Le patron de chez Boulanger est venu ici un jour. Ils envisageaient de refaire leur parking et leurs bâtiments. Nous leur avons demandé s'ils pouvaient en profiter pour végétaliser, mettre un peu plus d'arbres, etc. Il a dit oui. Cela veut dire que nous avons obtenu des choses.

En l'occurrence, nous souhaitons que le monastère nous dise mercredi : « OK, nous revendons, que l'on en fasse un parc ». Évidemment, ils perdent un peu d'argent. En revendant à quelqu'un qui construit, ils auraient peut-être eu beaucoup plus d'argent. Le problème, c'est que cela ne changera rien puisque nous ferions une préemption. Nous avons un projet. Sauf si un jour, une nouvelle équipe municipale en décidait autrement. Si un jour, vous ou d'autres venaient... Prenez l'engagement dès maintenant. Déstabilisez-les. Dites-leur « non ». Dites-leur que l'on fera une préemption. Ainsi, ils seront obligés de vendre dès maintenant.

J'exagère à peine pour dire que nous ne pouvons pas laisser un parc partir en construction avec du béton. Ce n'est pas possible. Si vous étiez sur place, vous verriez que c'est du gâchis.

Il y a donc de bonnes nouvelles avec le prix des domaines. Nous allons les rencontrer dans deux jours. Nous en saurons plus sur le monastère qui est en vente ainsi que sur le parc que la Mairie ou des pouvoirs publics souhaiteraient racheter, y compris la Métropole parce que c'est juste à côté du quartier Nabecor où il y a des constructions nouvelles, où il y a l'hôpital Maringer. C'est une belle occasion pour que les deux territoires voisins, Nancy et Vandœuvre, puissent bénéficier d'un espace vert commun.

Des pourparlers ont lieu. Nous vous tiendrons au courant du processus. En tout cas, c'est une belle perspective d'évolution si tout le monde joue le jeu. Voilà où nous en sommes. Pour l'instant, cela reste encore des négociations.

Adopté à l'unanimité

————

7) VOTE RELATIF AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Rapporteur : M. THIRIET

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son article 107 ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et L. 3312-1 ;

Considérant que le débat sur les orientations budgétaires est une formalité substantielle à l'adoption du budget (TA Versailles 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury) ;

Le Conseil Municipal est invité à :
- prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2022 de la collectivité,
- prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022.

Avant de commencer mon propos, je tiens à remercier les services et mes collègues élus. Ce document que nous allons voir ensemble a été élaboré à la suite de conférences budgétaires qui nous ont bien occupés. Nous avons bien discuté. Je vais donc vous présenter ce soir un travail en commun. Je tiens à tous les remercier, sans oublier le service des finances qui a eu beaucoup de travail pour changer la nomenclature de notre budget. Le passage à la M57 a aussi causé beaucoup de modifications. Je les en remercie.

D'abord, je vous donne quelques éléments de contexte dans le document. Nous avons parlé abondamment de la situation géopolitique. Le sujet est important.

Ensuite, j'ai repris quelques points au sujet de l'économie du pays. Nous avons une inflation importante. Nous le constatons tous à notre niveau et au niveau de la Ville. Il y aura des conséquences, donc il faut bien avoir cela en tête.

Concernant les comptes publics, la crise sanitaire qui nous impacte, aussi bien la Commune que l'État, fait qu'au niveau de l'État, il y a un déficit important puisque pour l'an prochain, il est annoncé à 4,8 % alors qu'il était à 8,4 % en 2021.

L'avant-dernier point de contexte est un élément lié à la vie démocratique. Comme le savez, les élections présidentielles auront lieu bientôt, ensuite les élections législatives. A l'issue de ces échéances, un nouveau partenariat se mettra forcément en place entre l'État et les collectivités. Nous verrons l'an prochain, voire les années suivantes ce qu'il en sera.

Le dernier élément de contexte à prendre en considération au niveau de notre territoire, c'est que sur l'année 2022, nous serons en discussion avec la Métropole pour l'élaboration d'un pacte fiscal et financier qui peut nous impacter en matière de dotations reversées par la Métropole. Nous aurons l'occasion d'y revenir par la suite.

Maintenant que les éléments de contextes ont été indiqués, nous allons rentrer dans le vif du sujet avec la première section que nous allons regarder ensemble. Il s'agit de la section de fonctionnement et les dépenses qui s'y rapportent.

Le premier poste que nous mettons en évidence, ce sont les dépenses du personnel. Nous le savons tous autour de la table, au niveau de la Ville, que cela représente une dépense importante mais c'est également une force. Il faut donc que nous nous appuyions sur notre personnel qui est en nombre important. Sur 2021, les dépenses du personnel ont été impactées par la crise, notamment au niveau du service scolaire et périscolaire parce qu'il a fallu mettre en place un protocole important dans les écoles. Il y a donc eu une augmentation.

Sur 2022, la crise est encore là. Certes, le protocole a été allégé mais il demeure contraignant.

Dans ce domaine, nous avons relevé quelques points. Le premier point est l'application des mesures catégorielles décidées par l'État, avec la revalorisation des agents de catégorie C. Cela a un impact de 150 000 € à 170 000 € sur la collectivité, ce qui n'est pas négligeable.

Ensuite, un gros travail a été effectué par le service des ressources humaines, avec notre nouveau DRH, qui s'est employé à refaire un réel tableau des emplois. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Il est important aussi de souligner la revalorisation globale du régime indemnitaire et l'instauration de l'IAT pour la police municipale. L'IAT est l'équivalent du régime indemnitaire pour la police municipale. C'est un point important puisque vous vous en souvenez, l'an dernier, beaucoup de chantiers ont été mis en place, notamment le passage aux 1 607 heures. Nous pouvons nous en féliciter. Cela s'est relativement bien passé au niveau de notre collectivité. Il n'en a pas été de même dans d'autres collectivités.

Nous nous étions engagés à développer certains projets en 2022, notamment la revalorisation du régime indemnitaire, ce qui sera fait. Cela a bien entendu un impact sur nos finances mais pour nos agents, cela représente un plus très intéressant. Cela génère des coûts supplémentaires. Nous nous activerons pour rechercher des financements internes et créer des marges budgétaires. Cela pourra s'effectuer au niveau des départs en retraite ou également sur le volant des heures supplémentaires.

Le deuxième point concerne les dépenses des services. A la suite des conférences budgétaires que j'ai mentionnées tout à l'heure, nous allons financer les priorités de l'année. J'en ai cité quelques-unes comme le développement durable ou le numérique dans les services qui sera un gros point. M. Raphaël MICHE qui est aux commandes ici ce soir, nous pouvons l'en remercier, fait un gros travail tant au niveau des services que des écoles. Il y a également une priorité en matière d'entretien des locaux et de reprise de toutes les activités « normales » qui n'ont pas pu avoir lieu du fait des deux années de crise sanitaire, à savoir les animations, les concerts, les spectacles, etc.

Il faudrait aussi être conscient – nous l'avons évoqué tout à l'heure en début de présentation en termes de contexte – de la nécessité d'amortir le mieux possible le coût de l'inflation que nous estimons au niveau de notre collectivité à 130 000 €, notamment sur tout ce qui est fluides.

Le dernier point sur les dépenses de services porte sur la mise en œuvre de projets nouveaux afin d'améliorer encore le quotidien des habitants. Nous avons relevé trois points : une étude sur le logement des personnes âgées, une étude relative au nouveau programme de rénovation urbaine et un diagnostic « santé » qui sera réalisé à l'échelle de la commune.

Nous avons aussi le soutien aux associations. Pour l'année 2022, ce soutien restera constant et continu. Il tiendra compte des besoins des associations en examinant bien le bilan financier desdites associations qui se relèvent de deux années de Covid,

dont certaines ont plus ou moins fonctionné. Nous avons été vigilants par rapport à cela.

Nous en avons terminé pour la partie « fonctionnement » au niveau des dépenses. Je reste sur la partie « fonctionnement » avec les recettes que nous allons passer en revue.

Nous allons commencer avec les dotations de l'État. Une évolution positive est attendue grâce au dynamisme de la DSU. Vous savez tous l'importance de la DSU pour une ville qui est considérée comme relativement pauvre. Cela nous permet d'avoir des dotations qui évoluent favorablement.

Le deuxième point en matière de recettes concerne la fiscalité directe. Nous avons, au niveau de la Ville, la possibilité d'avoir une influence sur cette fiscalité directe en votant les taux, des taux qui resteront inchangés l'an prochain comme cela a été le cas depuis une quinzaine d'années.

La deuxième partie de cette fiscalité directe porte sur les bases. Ce n'est pas nous qui décidons des bases, c'est le parlement. Pour cette année, une revalorisation de ces bases a été décidée à hauteur de 3,4 %, ce qui sera mécaniquement positif pour nous.

Le troisième point sur les recettes concerne la fiscalité indirecte. Je vais citer quelques taxes qui nous sont assez favorables en ce moment, dont :
- la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui relève de toutes les transactions immobilières qui se font sur la commune ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure ; nous avons fait de gros efforts cette année pour la percevoir et nous aurons une évolution significative du produit de cette taxe ;
- la taxe sur les paris hippiques ; nous avons l'hippodrome de Brabois qui est sur la commune, donc une partie des taxes nous revient pour environ 20 000 € ;
- la taxe sur la consommation finale de l'électricité que les communes pouvaient percevoir ou pas jusqu'à l'an dernier.

Sur Vandœuvre, nous avons fait le choix de ne pas percevoir cette dernière. En l'occurrence, l'État a décidé que toutes les communes doivent mettre en place cette taxe avec une évolution progressive des taux. Cette taxe est parfois perçue comme indolore pour les usagers. On ne s'en aperçoit pas toujours. Néanmoins, sur la commune, c'est assez intéressant.

Le dernier point en termes de recettes porte sur la fiscalité reversée par la Métropole. Il existe deux points sur cette fiscalité : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité métropolitaine. Je le signalais en introduction, durant cette année 2022, nous aurons avec la Métropole une discussion autour du pacte fiscal et financier. Cette discussion sera certainement très intéressante puisqu'elle pourra apporter des modifications. Nous serons vigilants sur la commune pour défendre nos intérêts dans le cadre métropolitain.

Je mentionnerais également deux autres recettes, à savoir le produit des services (cantines scolaires, garderies, etc.) et les cessions immobilières que nous pourrons faire sur l'année 2022. J'en ai fini avec la partie « fonctionnement ».

Vient ensuite l'investissement avec une première enveloppe de 2,5 millions d'euros destinée à l'entretien du patrimoine. C'est une enveloppe globale pour dynamiser l'entretien du patrimoine et assurer le bon fonctionnement des équipements et bâtiments municipaux. Il est évident que ce ne sont pas des bâtiments qui sortent de terre. L'investissement ne se limite pas, et heureusement, à de bâtiments nouveaux. Nous avons un patrimoine qui existe. Il est intéressant et important de s'en occuper.

Ces 2,5 millions d'euros sont une partie non négligeable de notre investissement. J'ai donné quelques exemples :
- remplacement des sols à la médiathèque ;
- installation de garages à vélos dans les groupes scolaires ;
- installation d'une cuisine industrielle à Pagode ;
- installation de bornes électriques au CTM (centre technique municipal) ;
- remplacement de l'éclairage au gymnase du Charmois (passage au LED), ce qui serait intéressant en termes d'économie d'énergie) ;
- remplacement de divers ascenseurs, notamment celui de la ludothèque ;
- revêtement de sols en salle de restauration pour la cuisine centrale...

Bien évidemment, cela ne représente qu'une petite partie de cette enveloppe conséquente.

Nous avons une deuxième enveloppe qui va passer cette année à 1 million d'euros. Habituellement, nous étions plus sur 500 000 €. Cela concerne toutes les acquisitions. Cette enveloppe est inédite cette année pour dynamiser la qualité des services rendus à la population. Nous avons des exemples intéressants. Je n'en citerais qu'un ou deux, notamment dans les écoles.

Je soulignais tout à l'heure le travail de Raphaël MICHE. Ce travail est également présent ici. La Ville souhaitait équiper ses écoles d'écrans interactifs. Nous avons d'ailleurs sollicité le fonds de relance. Malheureusement, nous n'avons pas été beaucoup servis mais ce n'est pas grave. Nous avons décidé de maintenir les investissements programmés. Ce sera une enveloppe de plus de 200 000 € que nous allons mettre dans les écoles.

Nous avons également l'acquisition de véhicules des services techniques, de véhicules électriques, etc.

Nous parlions de l'informatique dans les services. On en parle également ici. Je citerais, même si ce n'est pas mentionné, la police municipale avec le passage du CSU (centre de supervision urbain) à la Métropole. Puis, l'équipement de la police en armes fait partie entre autres de ces acquisitions.

Pour toutes ces raisons, nous avons augmenté cette année cette enveloppe au service de la population.

Le troisième point des investissements porte sur des projets plus structurants. Ce sont ceux-là surtout que nous retenons souvent. J'insiste bien sur le fait que ce n'est pas parce que ceux que j'ai cités précédemment ne sont pas très visibles qu'ils ne sont pas importants pour la population.

Parmi ces projets structurants, nous avons l'auditorium et restauration Jeanne-d'Arc, la Maison de l'histoire de la chanson française (MAHICHA), de nombreux travaux dans les écoles, des travaux d'économie d'énergie et tout ce qui est agenda d'accessibilité programmée sur le handicap.

Je poursuis avec la dette. Pour réaliser les investissements, je vous rappelle que nous pouvons, et nous devons, nous autofinancer en partie, d'où l'importance de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'avoir de nombreuses recettes de fonctionnement. On s'y emploie. Nous pouvons donc nous autofinancer et emprunter.

Sur Vandœuvre, l'endettement est faible et maîtrisé. Deux chiffres rappellent cela. Le capital de la dette s'élève à 9 228 588 €. Puis, ce qui est plus parlant, la dette par habitant est de 308 €. Vandœuvre est très faiblement endettée par rapport à la strate dans laquelle elle se situe.

En conclusion, les objectifs pour 2022 consistent à :
- proposer un service public toujours plus qualitatif en développant de nouvelles actions et de nouveaux projets ;
- poursuivre le développement de la ville tout en garantissant l'entretien du patrimoine existant ;
- préserver les équilibres financiers de la collectivité en dégageant des marges budgétaires.

M. SAINT-DENIS : Il s'agit du débat d'orientation budgétaire, M. le Maire, donc il va falloir trouver quelques arguments pour débattre. Chaque année, nous reprenons ce que nous avons pu dire les années précédentes, ou en tout cas, nous remettons en perspective ce qui s'est dit dans notre commune.

Je vais faire quelques remarques sur la forme. Puis, j'irai un peu plus en profondeur sur les endroits qui peuvent donner lieu à débat ou à question.

Sur la forme, je rappelle que ce temps est tout à fait traditionnel. Nous sommes à 21 jours du vote du budget. Nous sommes bien dans les deux mois qui sont prévus. Dans 21 jours, nous remettons cela de façon plus approfondie. A ce moment-là, nous aurons peut-être un travail plus fourni, même si nous n'avons que 5 jours pour l'analyser.

Je plaisante en disant que cela fait partie de nos demandes aux candidats aux présidentielles, notamment que les élus d'opposition, qui sont des élus comme les autres, aient la possibilité de travailler un petit peu plus en avant, au moins sur le budget. D'autant qu'ici, nous travaillons en commission. Pouvons-nous l'avoir au moins 10 jours avant ? Honnêtement, 5 jours, c'est très court pour plonger dans un budget comme celui de notre commune même si certains, dont je fais partie, sont là depuis un moment.

Sur la forme, je remercie les services, quoique nous l'ayons déjà fait en commission des finances laquelle par ailleurs est intéressante. J'y reviendrai plusieurs fois parce que mine de rien, comme on dit, c'est le nerf de la guerre. Dans nos communes, il est important que ce service soit à la fois très stable et finalement passionné. Il y a effectivement des passionnés des finances publiques, dont M. DI SCIULLO qui est là et d'autres. Finalement, c'est de l'argent public, donc c'est quand même intéressant. Puis, avec le double effort qui est fait de passer à la M57... Je me souviens, du temps de la M14, nous étions déjà les pionniers à Vandœuvre. Là, nous continuons avec la M57. Nous sommes donc toujours à la pointe.

Ce document, qui fait 20 pages, est intéressant. Il arrive dans un moment de synchronisation avec les débats qui ont eu lieu dans d'autres communes. Cela a été signalé en commission mais il faut le redire.

Il est vrai que c'est mon leitmotiv depuis très longtemps de dire que nous votons ce DOB au mois de novembre avec un budget au mois de décembre, les fêtes passaient dessus, d'autres collectivités votaient bien souvent après nous, ce qui fait que nous étions en avance sur ce que faisaient les autres collectivités voisines, mais également partenaires, à savoir les grandes collectivités que sont la Région et le Département.

Nous voyons que les choses ont évolué. Maintenant, les communes ne font plus chacune dans leurs coins ce fameux débat d'orientation budgétaire.

Là, nous avons juste 21 jours avant le 31 mars. Le compte administratif est au mois de juin. Je me permets juste de rappeler, y compris pour ceux qui nous écoutent, que les grands temps forts de la vie des collectivités territoriales consistent à se projeter jusqu'au 31 mars de l'année, puis au mois de juin, à regarder dans le rétroviseur.

Vous avez rajouté dans votre idéogramme circulaire quatre thèmes, non pas qui menacent mais c'est pour reposer le contexte. Effectivement, le jour de notre commission des finances, c'était le début de l'offensive russe sur l'Ukraine. Il faudra peut-être rajouter un drapeau, M. le Maire. Il ne me semble pas que le drapeau de l'Ukraine soit parmi les nôtres. Je fais juste une remarque. Nous nous posions la question avec Léopold BARBIER. Nous avons des Ukrainiens sur notre territoire. Ce serait bien de le mettre symboliquement.

Je reviens à l'Ukraine parce que le 24, le jour de notre commission des finances, il y a eu cette menace supplémentaire qui, comme un effet papillon sur les finances publiques d'une ville de 30 000 habitants, n'impactera pas tout de suite nos budgets

communaux . Ce sera pour l'année prochaine, peut-être même dans les dix ans qui viennent. En tout cas, vous avez très judicieusement rajouté cette déstabilisation qui arrive. J'en ai fini avec la forme.

Maintenant, je rentre dans ce que nous propose le budget, à savoir les grandes fonctions (dépenses et recettes) et les sous-fonctions (fonctionnement, investissement de part et d'autre).

Là, je me permets juste de faire un commentaire sur le document. Je ne vais pas du tout parler de macroéconomie. Je suis infirmier, je ne suis pas macroéconomiste, même si cela m'intéresse. Je fais juste une petite incise sur la petite pique que vous envoyez page 28 sur : « La Métropole du Grand Nancy a hérité... ». Je n'en suis pas membre. Ne chargez pas trop non plus la barque parce que certains d'entre vous sont à la Métropole depuis longtemps.

Je suis satisfait de savoir qu'un pacte financier et fiscal va débuter. C'est ce que nous voulons en matière de stabilité. Après, les guéguerres de savoir avant ou après, tout le monde a connu cette histoire du tram. Avant, il y a eu les 500 millions sur la table. Puis, on ne fait plus de tram. Néanmoins, on va faire quelque chose en attendant. Le débat a eu lieu au niveau de la Métropole. Je ne crois pas que ce soit une menace pour nous. En effet, la péréquation de dotation de solidarité métropolitaine, pour l'instant, ne nous touche pas. N'oublions jamais que la Métropole est le lieu par excellence de l'investissement des vingt communes. Un EPCI est fait pour cela.

Après, quand j'analyse ce document, je prends toujours le rapport de la chambre régionale des comptes. Je pense que M. le Directeur général des services l'a également lu. C'est vrai que l'on revient très en arrière, notamment dix ans en arrière. Il s'agit de l'analyse des comptes de Vandœuvre de 2011. Toutefois, c'est intéressant pour nous, élus, de savoir si oui ou non nous sommes capables de répondre aux rappels au droit et aux recommandations qui sont faites par des spécialistes de la fonction publique territoriale.

Nous voyons dans le déroulé que vous répondez progressivement, y compris sur des sujets parfois très pointus sur l'engagement que vous avez en matière de fonctionnement des services numériques. Cela a été demandé. C'est très bien. Je pense que là, nous allons trouver des moyens d'économie ou du moins des moyens de levier décisionnel. En effet, la politique consiste à identifier une capacité de faire ou pas. Si l'on peut le faire, on le fait. Si l'on ne peut pas, on arrête. Ce sont simplement des mesures de bon sens qui sont données.

D'ailleurs, une remarque a été faite sur la présentation du débat d'orientation budgétaire et du ROB (rapport d'orientation budgétaire). Ils avaient expliqué que pour le PMT (plan à moyen terme) notamment – nous savons déjà que cela va s'étaler sur les cinq ou six ans à venir –, il serait intéressant l'année prochaine d'avoir une vraie projection des investissements bien plus longue. Il ne faut pas s'arrêter au changement de LED ou autres. Il n'y a pas de petits investissements. Néanmoins, il s'agit d'avoir ces grands investissements. Vous noterez mon obsession sur l'acte d'investissement

fort au moins d'un seul mandat. Pour l'instant, nous n'avons pas encore vu le début de quelque chose même si l'investissement est élevé.

Que s'est-il passé pour les fonctionnaires ? Nous avons la négociation sur les 1 607 heures annuelles. Vous avez vu que dans notre commune, cela s'est passé correctement. Ce n'est pas pareil partout. Je crois qu'en Seine-Saint-Denis, il y a eu de gros soucis avec les communes. Elles ont été enjointes par les préfets à passer à ce nombre d'heures.

En termes de recettes, l'État n'abandonne pas notre commune. Il faudrait le signaler un peu mieux chaque fois. J'ai connu des moments où l'on était toujours dans l'opposition systématique de ce que faisait l'État. Quand les choses vont bien, il faut le dire. Ce n'est pas pour autant que l'on va soutenir Emmanuel MACRON à la présidentielle. Néanmoins, il faut quand même le dire. Vandœuvre, dans le règlement national, n'est pas abandonnée par les dotations de solidarité.

Concernant la dotation de solidarité métropolitaine, vous aurez peut-être des éléments supplémentaires en termes de budget sur le pacte qui pourrait être signé entre nous. Ce sont les quelques réflexions que je souhaitais vous soumettre.

J'avais aussi une question à la page 30 où vous êtes assez imprécis. C'est un peu oiseux. Nous pouvons regarder ensemble : « *En outre, une réflexion circonstanciée sera menée quant à l'évolution des services proposés par la collectivité. Il conviendra en effet de s'interroger sur la quantité et la qualité des services mis en place afin de déterminer d'éventuelles pistes de définition du périmètre de certaines actions, voire de certains services* ». Commençons-nous là à avoir le début d'une décision qui sera prise par vous ? Ce sera peut-être au budget.

Pour conclure avec la phrase d'accroche, quand on est dans l'opposition, c'est clair-obscur. C'est nuit, c'est gris... On ne sait pas où l'on va. Quant à la majorité, elle est toujours contente d'elle. Pour ne pas vous jouer ce jeu de posture, nous pouvons dire que l'avenir global est totalement incertain et que l'avenir budgétaire de la Commune est plutôt serein. On sait à peu près où l'on va.

M. THIRIET : Nous pouvons nous féliciter de cette sérénité. Je remercie vraiment les services sur lesquels nous nous appuyons. Nous avons beaucoup renouvelé nos cadres pour diverses raisons. Il est vrai que quand on change un petit peu les choses, cela apporte du sang neuf et de nouvelles pratiques. Nous pouvons remercier également la direction générale.

Je reviendrais sur l'héritage parce que c'est un peu paradoxal. D'un côté, vous regardez le rapport de la chambre régionale des comptes pour Vandœuvre en disant que nous avons une feuille de route et qu'il faut s'y tenir. C'est vrai que nous nous y tenons. Nous essayons d'y coller. Ils nous demandaient également des tableaux de pilotage. Nous avons donc mis en place des tableaux de pilotage en matière de ressources humaines. Nous avons mis en place des tableaux de pilotage au niveau

financier. S'agissant de l'information, nous avons progressé. Nous y allons. Nous suivons cette feuille de route.

D'un autre côté, pour la Métropole, il ne faudrait pas regarder ce que la chambre régionale des comptes a dit... C'est un peu paradoxal. Je suis désolé, le rapport de la chambre des comptes au niveau de la Métropole est sans appel. Ce sont des magistrats neutres qui font ce constat. Je ne l'ai pas sous les yeux mais il est évident qu'ils chargeaient la précédente mandature des choix qui avaient été faits. Il ne s'agit pas de dire que l'héritage est lourd, c'est un fait. Je ne juge pas.

Il est important de le rappeler parce que les usagers, les électeurs oublient souvent. On va vite se dire que c'est la majorité actuelle qui n'a plus d'argent pour faire un tram. Nous en sommes là parce que la situation a été dégradée durant quelques années. Je suis désolé mais c'est un fait mentionné par la chambre régionale des comptes. Je tiens à le dire sans animosité.

Sur le PMT, nous faisons le point régulièrement. D'ailleurs, tout à l'heure à 17h, la majorité a tenu une réunion intéressante. Des choses sortent de terre. La restauration Jeanne-d'Arc, ce sera pour bientôt en 2024. L'auditorium va suivre, tout comme la Maison de la chanson française. Il est important d'avoir des choses qui sortent de terre. J'insiste également sur le fait que l'investissement ne doit pas se limiter à cela. Même si c'est important, d'autres points pouvaient être soulignés.

Concernant la page 30, cette dernière partie du petit paragraphe intitulé « évolution prévisionnelle des effectifs » fait suite justement aux discussions que nous avons eues avec les services, avec la direction générale. Effectivement, nous avons des pistes d'évolution sur certains services. Nous ne les avons pas mentionnées précisément parce qu'un travail important doit se mettre en place avec ces services. Une fois que ce sera plus abouti, nous développerons davantage. Derrière ce paragraphe, une réalité apparaîtra prochainement.

M. le Maire : Je complète rapidement. Nous représentons une grosse ville. Nous sommes souvent sous le feu des projecteurs de l'actualité régionale et même nationale puisque nous avons des équipements nationaux. C'est extrêmement compliqué. Nous nous sommes efforcés à répéter à plusieurs reprises – quoique nous ne soyons pas la seule municipalité en France à le dire – qu'en réalité, rien ne sera plus jamais comme avant quand il y avait la toute-puissance communale. Nous avons effectivement le devoir d'entretenir le patrimoine, par exemple les gymnases. Nous avons aussi le devoir de créer de nouveaux équipements. Nous avons l'auditorium, la Maison de la chanson française et d'autres équipements comme les espaces de jeux, des pistes de skateboard, de petits espaces multisports. Tous les élus pensent à plusieurs projets.

Par ailleurs, en dehors de l'entretien que nous accordons à des équipements qui sont nécessaires comme les écoles, etc., et en dehors de la création d'équipements, nous devons aussi trouver le courage d'abandonner des équipements. Quand nous voyons l'état de certains équipements... Nous en parlions tout à l'heure, la Ville a vendu des

logements. Quand elle trouve qu'un gymnase qui est désuet coûte cher, que fait-on ? Doit-on le retaper ? Doit-on mettre des logements à côté ? Je prends l'exemple de Brossolette avec le bâtiment qui va être créé par le bailleur avec une crèche au rez-de-chaussée.

J'en viens à ce deuxième aspect. Quand on a d'autres investisseurs, doit-on rougir ou doit-on s'approprier les équipements des autres investisseurs ? Quand vous avez la chance, en tant que maire avec une équipe, de recevoir un bailleur qui vous demande : que voulez-vous au rez-de-chaussée ? Habituellement, ce sont des entrées d'immeubles. En l'occurrence, on nous propose une crèche à Brossolette. On va nous dire que ce n'est pas municipal. C'est la même chose pour les habitants. C'est un service à la population.

Quand on nous dit qu'un commerce va s'installer à Vandœuvre Est au niveau de la pompe à essence, vous ne pouvez pas imaginer le nombre de rendez-vous avec les personnes concernées pour installer un petit commerce bio qui travaille avec les producteurs locaux. Certains vont dire que ce n'est pas la Ville. Ce n'est pas la Ville mais c'est dans la ville.

Nous avons rencontré tous ces partenaires. C'est parce que nous n'avons plus forcément les moyens d'assurer toutes ces activités que nous pouvons passer des accords, des conventions avec les clubs mais aussi avec des partenaires privés.

Je donne un exemple. Abdelatif CHAARI le sait, il est délégué à l'économie. Nous sommes allés il n'y a pas longtemps à l'hippodrome. C'était l'assemblée générale de NB-Tech. Quand vous constatez le nombre de structures privées, l'évolution de ces entreprises, la perspective d'avenir de la technopole, quand on vous annonce un budget de 450 millions d'euros de l'État, de 600 millions d'euros au total pour refaire le CHRU, vous imaginez les retombées sur la ville, avec les services à la population. Vous avez à côté le château de Brabois. Avec la Métropole qui donne un coup de main et les villes de Villers et de Vandœuvre qui sont voisines, nous ouvrons aussi à d'autres endroits.

Quand nous étions allés ensemble à cette assemblée générale, nous avions des structures associatives qui accueillaient les entreprises. Quand nous savons le travail inouï qui est mené dans le cadre de la réflexion sur la mobilité, quand nous voyons les actions associatives notamment sur le plan culturel, avec la participation sur le territoire d'entreprises avec des bénévoles qui disent : « Nous sommes chefs d'entreprise et avec nos employés, nous allons faire une galerie d'art ».

Vous allez me dire que c'est de la culture, que ce n'est pas la mairie. Certes mais c'est sur le territoire. Notre rôle dans la ville est de nous ouvrir aux propositions les plus diverses à partir du moment où nous trouvons des terrains d'entente. Quand vous avez une structure qui arrive et qui développe un concept culturel sur la consommation des biens, etc. La surconsommation n'est pas notre philosophie. Des entreprises privées s'installent et invitent les enfants des écoles à venir voir comment cultiver un jardin, comment vendre tel produit, avec telle qualité de produit, avec une pédagogie

derrière. Nous avons le privé qui travaille avec le public au service du public. On partage. On a des croisements de concepts qui font que nous allons vers le même objectif. C'est cela l'avenir de la ville.

Le budget est effectivement serein. Néanmoins, nous ne pouvons pas faire abstraction de ce qui se fait. Le pôle de l'eau, qui a été démoli, va être reconstruit. C'est au patrimoine de la Métropole. Le Marché de Gros, c'est Vandœuvre. La foire internationale ne peut pas rester ainsi. Vous avez la Ville de Reims et d'autres villes qui les ont restructurés. Toutes les structures qui se mettent en place en périphérie sont des points positifs pour notre ville.

J'ai parlé de la technopole. Nous avons peut-être de petits espaces à travailler, mais en complémentarité avec ce qui se fait. Nous nous approprions du territoire. Nous le revendiquons. Que disent les gens à Vandœuvre ? Ils disent que la ville est en transformation, qu'il y a des bulldozers, qu'un bailleur va démolir, qu'il y a une reconstruction.

Le principal, c'est qu'il faut que nous soyons au milieu de la concertation pour faire en sorte qu'il y ait le lien, qu'il y ait la connexion, que nous branchions les fils entre les habitants. Ceux-ci ne doivent pas être écartés des décisions du devenir des Nations. Pendant longtemps, comment les Nations étaient-elles ? Vous aviez un bar qui ouvrait. Vous aviez un commerce qui ouvrait. Vous avez un bowling en bas… C'est bien. Ils ont fait du bon travail avec les clubs de sport. Cependant, à un moment donné, ils n'ont pas forcément été dans le même sens, dans le même projet qui était un projet de centralité. Sommes-nous dans un centre qui fait du commerce ou sommes-nous dans un centre-ville où il y a des équipements tout autour ?

Nous l'avons vu avec l'histoire, Mme NICOLAS avait lancé autour du centre des Nations la médiathèque Jules-Verne. Nous avions lancé avec Pierre ROUSSELOT à l'époque la ludothèque qui portera peut-être le nom de celle qui l'avait créée, qui était l'adjointe Joëlle GUERIN, une femme. Ce serait intéressant parce que c'est un symbole. Tous ces équipements qui se complètent font la force du centre-ville où il peut y avoir à la fois du commerce, un marché avec des notions de commerce équitable où nous faisons travailler des producteurs locaux. Nous avons tout un concept derrière. C'est la ville de demain. Que voulons-nous pour la ville de demain et avec qui ?

Puis, nous avons notre budget. La force du budget est de compléter des budgets d'investisseurs privés qui vont dans le même sens que nous pour développer le devenir d'un territoire commun. C'est la même ville. C'est là où nous multiplions nos forces avec la Métropole, avec des instances comme la Région et le Département. Le Département est en train de réfléchir au devenir du collège Monplaisir. Ce n'est pas l'argent de la Ville. C'est important parce que les services sociaux vont s'y installer. Il va y avoir aussi des jardins partagés. Nous discutons avec eux. L'université va refaire la présidence à côté de la faculté des sciences qui va être rénovée elle-même.

Tout cela, c'est le devenir d'un territoire. C'est la même chose pour la ville de Nancy. Le quartier de la Chiennerie est quasiment à Vandœuvre. C'est à côté. Il suffit de traverser la route et de suivre le trottoir en face pour arriver, depuis la faculté des sciences, au quartier de la Chiennerie. Il ne faut pas non plus mettre à l'écart les villes voisines. C'est le même territoire. Il y a des infrastructures de sport, universitaires. Il y a des petits commerces. C'est la ville du quart d'heure que nous a enseignés la pandémie. Les gens ont besoin d'avoir des services proches de chez eux.

C'est important. C'est essentiel. C'est fondamental. Je le ressens à 100 %. Rien ne peut plus être fait sans le développement plus large du territoire. Quand nous travaillons avec l'urbanisme et quand nous recevons les partenaires, ils ne viennent pas en faisant ce qu'ils veulent dans leur coin. Eiffage s'intéresse actuellement à Altadis. Imaginez un endroit qui a été abandonné pendant autant d'années. Quelqu'un arrive en disant qu'il va mettre des millions pour faire quelque chose et demande ce que nous voulons. En tant que maire, j'ai répondu que nous avons un conseil de développement durable, que nous allons travailler avec eux. Qui paie ? C'est le privé. Qu'est-ce qui empêche la Mairie d'installer un petit terrain de sport public à côté et de faire en sorte que nous puissions être dans le public/privé ?

Je rencontrerai les partenaires de l'hippodrome à la fin de la semaine. Vous avez des espaces verts qui leur appartiennent. Il y a une petite grille. Ils me disent : « Si vous voulez mettre du jeu, vous les payez, puis nous ouvrons tout l'espace vert pour les gens qui vont à l'hôtel, etc. ». C'est cela l'attractivité du territoire.

Le budget, tout seul et isolé, il représente tant. En revanche, si nous le relions à un partenariat et à d'autres projets, il est multiplié en termes d'attractivité. C'est cela aussi l'avenir de la ville. À l'époque, ce n'était pas cela. C'était une ville-dortoir où chacun faisait dans son coin ses équipements. Nous avons pour rôle de les relier. C'est le budget tel qu'il a été présenté. Je remercie les services ainsi que tous les élus qui en ont conscience, qui savent comment l'utiliser à bon escient.

Après débat, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de cette présentation.

Adopté à l'unanimité

———

M. le Maire : A la suite de la nomination de Mme Karima BOUDJENOUI, il s'agit de lui attribuer la nouvelle délégation « santé et prévention » et d'ajouter à la délégation « transition énergétique, logement et habitat » de Philippe ATAIN KOUADIO la délégation « hygiène, accès aux soins et gestion de crise ». Philippe ATAIN KOUADIO, nous avons vu la façon dont vous vous étiez investi avec votre statut professionnel, ce qui nous a permis de profiter de votre savoir-faire au moment de la crise. Nous espérons un décroissement de la crise mais que vous continuiez à nous donner de bons conseils.

M. BECKER : Mme EL ALAOUI, qui est la directrice du service « état civil », va faire appel à nous tous pour les quatre dimanches d'élection qui vont arriver. Cette fois-ci, elle nous sollicite pour que vous entendiez sa demande. Elle a besoin d'assesseurs. Elle est complètement en dessous du nombre nécessaire. Elle m'a donc demandé ce soir de faire appel à vous auprès de vous pour que vous cherchiez autour de vous si vous connaissez des gens qui veulent bien donner quelques heures ces quatre dimanches. Je vous remercie.

Mme COQUILLAUD : Je voulais simplement vous faire une petite information. Cet après-midi, nous avons eu un thé dansant. Avec Pol-Albert BUGNOT qui est le président du comité des fêtes, nous avons envisagé d'organiser éventuellement une petite soirée dansante au profit de l'Ukraine. Le problème, c'est que nous n'avons pas de disponibilité de salle facilement. Tout est pris pour un certain temps. Ainsi, le prochain thé dansant du 21 mars, nous pensions le faire au profit du peuple ukrainien. Nous voulions savoir si vous étiez d'accord.

M. le Maire : Nous sommes tous d'accord. Nous pouvons féliciter Pol-Albert BUGNOT avec toute l'équipe.

M. le Maire : C'est important parce que relancer le comité des fêtes n'était pas chose aisée. Le faire dans ce contexte, c'est encore plus difficile. Je vous remercie pour tout ce que vous mettez en œuvre.

—

Mme ZENEVRE-COLLIN : Bonjour tout le monde. Je voulais juste vous demander où en était le chantier de changement de circulation de la rue Gambetta. Je crois que cela devait être fait par la Métropole. Je ne suis pas conseillère métropolitaine. Je crois que c'était prévu pour janvier. Début mars, je ne vois rien, donc je voulais savoir si c'était toujours d'actualité. Quand cela va-t-il avoir lieu ? Merci.

M. DONATI : Nous voudrions aussi savoir. Nous avons bien sûr relancé nos amis plusieurs fois. L'explication tout simplement, c'est que le budget « voirie » n'a pas encore été voté. Pour le moment, les techniciens qui ont un plan – il vous a été présenté –, n'ayant pas de budget, ne peuvent pas commander auprès des entreprises. Nous ne pouvons donc pas savoir quand le chantier débutera. Ce n'était pas début janvier. Vous savez bien que les mois hivernaux sont un moment de trêve, il n'y a pas de chantier, il n'y a rien.

Je rappelle que c'est quelque chose de léger. Ce que nous voulions faire était à titre expérimental. Il s'agit d'essayer d'envoyer une partie de la circulation montante vers l'avenue du Général-Leclerc au moyen de J11, de ralentisseurs en résine, etc. Cela découragera les gens à monter vers le village et aller plus rapidement vers l'avenue Général-Leclerc. C'est l'objectif.

Normalement, le budget « voirie » doit être voté au prochain conseil métropolitain. Il ne s'agit pas simplement d'équiper le village mais également d'autres endroits. Tous les travaux que vous voyez actuellement sont des travaux soit Enedis, soit GRDF. Il n'y a pas de travaux de la Métropole, sauf ce qui a déjà été commencé comme le long de la rue Jeanne-d'Arc à Nancy.

M. BARBIER : J'ai une question sur les mobilités. Vous le savez, le renouvellement de la ligne 1 pose quelques soucis, notamment de transition avec le passage des bus. Nous avions fait une réunion de quartier. Malheureusement, ce n'est pas la seule ligne qui pose problème chez nous à Vandœuvre. La ligne C1 notamment, qui passe par chez nous et qui est plus que bondée le matin, passe en bus simple alors qu'un bus double serait largement nécessaire. Je pense aussi à des quartiers qui sont sous-desservis comme le Haut-de-Penoy. Dans quelles mesures ces projets de mobilité peuvent-ils aboutir de manière positive ?

M. DONATI : Je me suis bien évidemment tourné vers mes collègues de la Métropole qui sont spécialisés dans tout ce qui est transport en commun.

La première observation, c'est que la ligne 1 connaît quelques problèmes aujourd'hui à cause d'un matériel qui n'en peut plus depuis 2001. Actuellement, un travail extrêmement fort est mené par Keolis pour faire en sorte que vers le mois de juillet, on remonte enfin avec le TVR directement.

Puis, il faut aussi savoir qu'a été voté au niveau de la Métropole le choix d'un trolleybus qui va permettre non seulement d'aller à Brabois mais aussi jusqu'à Roberval. De ce côté-là, je pense que nous sommes assez sûrs de nous.

Pour revenir au quartier Haut-de-Penoy, les collègues de la Métropole m'ont donné les informations suivantes. Vous dites que le quartier est sous-desservi. Pour être plus précis, il est moins bien desservi qu'il y a quelques années. Une pétition circulait parce qu'il y avait tellement de bus que cela faisait du bruit et dérangeait les riverains. A un moment donné, il était très desservi.

Aujourd'hui, dans ce quartier, nous avons :
- la ligne 11 qui passe toutes les 15 minutes en heures de pointe et toutes les 30 minutes en heures creuses ;
- la ligne 17 qui passe toutes les 30 minutes ;
- le Tempo 4 qui passe toutes les 10 minutes et qui va jusqu'à Jeanne-d'Arc ; on avait même ajusté l'arrêt pour qu'il soit le plus proche possible du Haut-de-Penoy.

Pour la ligne 11, nous avons également la possibilité de correspondance Jeanne-d'Arc/T4, ce qui évite une grande marche du Haut-de-Penoy jusqu'à Jeanne-d'Arc.

Pour la ligne 17, il existe une possibilité de correspondance Vélodrome/T1.

Il y a également le TAD Resago, un transport à la demande qui couvre toute la zone et qui fonctionne particulièrement bien sur Vandœuvre. Il n'y a pas qu'à Vandœuvre qu'il y a un TAD, il y en a également du côté d'Essey-lès-Nancy.

Certes, des habitants du quartier auraient souhaité que la ligne 17 n'ait pas pour terminus Nancy Thermal mais qu'elle aille jusque-là. Des estimations de coût ont été faites. Cela date du précédent mandat. Nous suivions le travail avec l'équipe précédente. Faire en sorte qu'il n'y ait plus ce terminus à cet endroit nécessiterait plusieurs conducteurs et plusieurs bus supplémentaires. On arrivait à une dépense supérieure de plusieurs centaines de milliers d'euros.

La nouvelle majorité a donc décidé de travailler non pas uniquement sur la ligne 1 mais sur l'ensemble des lignes 1, 2, 3, 4 et une ligne x à définir qui sont des lignes « toutes les 10 minutes ». Il faut nous laisser le temps de mettre en route tout cela. Cela risque de modifier considérablement les véhicules passant dans ce quartier.

Je rappelle également que nous avons un gros souci actuellement à Roberval avec le terminus. C'est un encombrement de circulation avec la desserte E.Leclerc qui pose quelques problèmes conflictuels.

Pour les trolleybus à vide, vous avez tout à fait raison, c'est un mauvais usage. Il va falloir revenir vers des choses plus écologiques. Ce n'est pas la peine de prendre un trolleybus quand un minibus suffirait. Votre question a été renvoyée à Keolis. Ils vont réajuster le tir de ce côté-là.

M. le Maire : Je vous donne rendez-vous le 28 mars prochain à 19h pour le prochain conseil municipal. Merci et bonne soirée.

———

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance

Laurie TARGA

Le Maire,

STEPHANE HABLOT
2022.04.25 14:15:03 +0200
Ref:20220425_114538_1-2-O
Signature numérique
le Maire

Stéphane HABLOT

Stéphane HABLOT

Diffusion :
- site internet